

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(62^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 9 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Reappel au règlement (p. 6943).
M. Francis Geng.
2. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6943).

Agriculture, B. A. P. S. A. (suite).

M. Didier Chouat, Mme Cresson, ministre de l'agriculture.

MM. Gilbert Mathieu, Solsson, le président,
de Caumont,
François Patriat,
Ravassard,
Proriol,
Baylet,
Bonrepaux,
Jacques Blanc,
Bayou,
François d'Harcourt,
Chapuis,
Alain Brune.

Mme le ministre.

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY

Mme le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. — Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6970).
4. — Ordre du jour (p. 6970).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Francis Geng, pour un rappel au règlement.

M. Francis Geng. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 91, alinéa 5, du règlement qui prévoit les conditions d'organisation de la discussion générale. Dans le cadre de cet article et mandaté par mon groupe, j'ai été conduit à intervenir sur le budget du ministère de la recherche et de l'industrie.

J'aurais parfaitement compris que M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, ne fût pas d'accord avec cette intervention. Malheureusement, sa réaction fut différente. J'ai en effet pris connaissance, avec le recul et la précision nécessaires, dans le compte rendu analytique, de la réponse de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, à mon intervention lors de la discussion de son budget.

Je lis dans ce compte rendu : « M. Geng a chanté la complainte des petites et moyennes entreprises sur un ton relativement badin, si bien que j'ai eu quelque peine à le prendre tout à fait au sérieux ».

Monsieur le président, je trouve cette réponse, un peu courte.

S'il est badin, comme le dit M. le ministre, d'évoquer les énormes difficultés actuelles des P. M. E., les contraintes et les charges financières, fiscales et sociales de plus en plus lourdes, l'endettement, la perte de compétitivité, s'il est badin de demander au ministre pourquoi des questions écrites sur les nationalisations sont restées sans réponse depuis le 8 mars dernier, je pense que, véritablement, c'est la réponse du ministre qui n'est pas sérieuse, car, ne pouvant répondre, il persifle.

Vaut-il mieux, d'autre part, dire les choses sérieusement sur le ton de la courtoisie et sans agressivité, ou, au contraire, dire des choses lausses sur le ton de la suffisance et de la virulence ? Pour mon compte, je pense que c'est la première hypothèse qui prévaut.

Enfin, comment le ministre peut-il juger le ton d'une intervention alors qu'arrivé en séance en retard, il ne l'a pas suivie tout entière ? En réalité, monsieur le président, et je pèse mes mots, il s'agit d'une nouvelle et regrettable illustration de la légèreté et de la désinvolture avec lesquelles on traite la représentation nationale d'opposition. Il n'est ni concevable, ni acceptable de voir les membres du Gouvernement s'arroger le droit de juger et de qualifier de façon malveillante les interventions des parlementaires de l'opposition.

Aussi, monsieur le président, je vous serai reconnaissant de bien vouloir demander aux ministres qu'ils manifestent un comportement plus correct et plus respectueux à l'égard du Parlement, et d'avance je vous en remercie.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

AGRICULTURE, B.A.P.S.A. (suite.)

Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le président, madame le ministre de l'agriculture, mesdames, messieurs, plus de 20 p. 100 des crédits d'équipement contenus dans le projet de budget qui nous est soumis sont consacrés au secteur aval de l'agriculture, celui qui comprend les industries agro-alimentaires.

C'est dire l'importance que ce budget accorde au développement de ces activités. Comment s'en étonner, lorsqu'on sait que les deux tiers de la production s'échangent après, au moins, une transformation ?

Je n'insisterai pas sur le bilan très positif que présente, depuis quelques années, ce secteur, le rôle qu'il joue dans notre balance commerciale et qui nous met à la deuxième place dans le monde pour les exportations agro-alimentaires, l'appui qu'il a fourni au développement de certaines productions intensives, par exemple dans le domaine de l'élevage, les emplois industriels nombreux qu'il a créés, notamment en zone rurale.

Tout cela est bien connu et mérite d'être rappelé, mais il serait dangereux de s'en tenir à une vue trop optimiste de la situation. A côté d'aspects très positifs, demeurent des zones d'ombre et apparaissent des signes de faiblesse. Les exportations souffrent d'éléments préoccupants : elles sont pour les deux tiers constituées de produits à l'état brut ou peu transformés, répartition qui entraîne une étroite dépendance de notre balance commerciale à l'égard des aléas du marché international et des variations considérables des cours.

On a coutume de dire que ces industries sont exercées pour l'essentiel par de nombreuses entreprises petites et moyennes, bien implantées et bien réparties dans le monde rural, à qui elles offrent un grand nombre d'emplois industriels. Le constat est exact, mais il ne faudrait pas ignorer le formidable mouvement de concentration qui traverse depuis des années l'ensemble agro-industriel. Même si les P.M.E. demeurent nombreuses dans ce secteur, 4 p. 100 des entreprises réalisent à elles seules 40 p. 100 du chiffre d'affaires.

Ce phénomène de concentration se traduit inévitablement par des disparitions ou des déplacements d'emplois difficilement maîtrisables. Nombre de ces industries, qu'il s'agisse de coopératives ou de firmes privées, subissent d'ailleurs de manière chronique de sérieuses difficultés de trésorerie, ce qui accentue leur fragilité lorsqu'elles doivent faire face à des crises conjoncturelles.

On le constate en Bretagne : au cours de chaque période difficile — les crises du porc ou l'actuelle crise de l'aviculture — nombre de ces P.M.E. sont incapables de résister et sont entraînées dans le processus de la concentration ou du règlement judiciaire.

C'est pourquoi nous sommes très attentifs, madame le ministre, aux efforts que vous déployez pour conforter et pour développer ce type d'industries. C'est ainsi que votre projet de budget prévoit une augmentation de 15 p. 100 des crédits destinés aux aides directes en faveur de ces entreprises — primes d'orientation agricoles pour les firmes privées et subventions pour les coopératives — et c'est tout à fait significatif.

Nous savons aussi l'importance que vous attachez à la relance des exportations. A cet égard, la création d'un comité d'aide à l'exportation agro-alimentaire regroupant les représentants des différents ministères concernés permettra de mieux coordonner les différentes procédures d'aide.

Par ailleurs, je suis persuadé que la mise en place des offices par filière de produits constituera un élément décisif de la relance. Ces offices, et eux seuls, pourront enfin introduire la notion de planification dans un secteur qui, jusqu'à présent, ne connaissait que la loi du libéralisme sauvage. Ils seront aussi pour les producteurs, pour les représentants des exploitants, l'occasion de rétablir un rapport de forces qui leur soit un peu plus favorable.

Trop souvent, vous le savez, des liens de dépendance sont apparus entre les producteurs et les industriels. Il n'est pas exagéré d'affirmer, par exemple, que les aviculteurs bretons spécialisés dans l'élevage du poulet sont, de fait, devenus des sous-traitants isolés, incapables de gérer leur avenir économique.

En Bretagne, nous sommes régulièrement confrontés à des crises qui affectent les productions et les industries agro-alimentaires qui leur sont directement liées.

Actuellement, c'est l'aviculture qui connaît les plus graves difficultés. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage, madame le ministre, aux efforts que vous avez déployés et qui viennent d'aboutir au principe de la réouverture du marché britannique pour les produits de notre aviculture. J'espère que nos partenaires d'outre-Manche sauront tenir leurs engagements. Toutefois, je suis frappé de constater qu'il nous est particulièrement difficile de comprendre et d'analyser ces crises.

En ce moment, dans ma région, des mouvements de concentration et de restructuration se manifestent dans le secteur de la dinde, par exemple. Les cours ne sont pas bons. En quelques semaines, plusieurs ateliers de découpe installés dans les Côtes-du-Nord ont déposé leur bilan. Des menaces pèsent directement sur 600 à 700 emplois. Pourquoi ? Nous nous interrogeons. C'est ainsi que l'idée s'est fait jour de mettre sur pied en Bretagne un observatoire économique régional des industries agro-alimentaires dont le rôle serait complémentaire de celui qui sera joué par les offices, l'objectif consistant à élaborer un plan agro-alimentaire breton qui s'intègre dans la planification nationale.

Je conclurai en insistant à mon tour sur l'importance qu'il convient de donner à l'effort de recherche.

Le rapport établi par M. Joulin montre clairement que nous avons pris un retard considérable sur nos concurrents européens et nord-américains qui consacrent à cette activité une part cinq à dix fois plus grande. Cet effort de recherche entraînera la diversification des productions et favorisera la fabrication de produits à haute valeur ajoutée, pour lesquels existent des marchés intérieurs et extérieurs, ce qui nécessite plusieurs transformations.

Enfin, cette diversification permettra, j'en suis sûr, de concevoir d'autres modèles de développement et d'avancer dans une voie qui saura concilier le maintien de nombreux actifs et la nécessité d'une plus grande productivité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Je souhaiterais apporter une réponse à l'interrogation de M. Chouat sur les difficultés des agriculteurs bretons.

Nous avons depuis ce matin une bonne nouvelle : un conflit nous opposait depuis quinze mois à la Grande-Bretagne qui, sous divers prétextes, en particulier sanitaires, empêchait les importations de dindes. La Cour de justice a condamné ce pays au mois de juillet. J'ai le plaisir de vous annoncer, monsieur Chouat, que, ce matin, le premier camion de dix tonnes de dindes a pénétré sur le territoire britannique ; les derniers obstacles sont donc levés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les dépenses en capital. Vous êtes les dindons !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

M. Gilbert Mathieu. Vous n'en êtes qu'à votre deuxième budget, madame le ministre, et déjà les qualificatifs les plus désagréables, et je m'en excuse, ont été attribués à vos propositions.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie et du Plan, pour les dépenses en capital. Ces qualificatifs ne sont employés que par une petite minorité !

M. Gilbert Mathieu. Monsieur Tavernier, je vous ai écouté religieusement, faites-en autant et je vous en remercie d'avance.

Je cite au hasard : budget de repli, de rupture, de fracture, d'austérité, en trompe l'œil, en peau de chagrin, sans oublier les termes de légitime défense ou de coup bas pour qualifier le budget de l'enseignement privé.

Mme le ministre de l'agriculture. Tout un programme !

M. Gilbert Mathieu. Les titres de la presse sont suffisamment explicites pour que point ne soit besoin, madame le ministre, que j'ajoute ma contribution personnelle à ce florilège.

Je n'aborderai que trois domaines de votre budget — laissant le soin à mes amis de s'exprimer sur les autres — à savoir l'enseignement agricole privé, les montants compensatoires et les transferts de compétence qui intéressent votre ministère.

Concernant l'enseignement agricole privé, vos propositions sur la matière étaient et restent tellement injustes qu'elles méritent que l'on s'y attarde.

Les crédits qui devaient lui être alloués pour 1983 ne devaient augmenter que de 5,3 p. 100. Je reste confondu devant un tel pourcentage qui témoigne bien, s'il en était besoin encore, de la volonté de laminage du Gouvernement en cette matière comme en d'autres.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Gilbert Mathieu. Mieux que quiconque, vous savez, madame le ministre, qu'après le paiement des dépenses de formation des maîtres et des frais d'examen, il ne serait resté que 3 p. 100 pour l'amélioration des traitements des enseignants.

Si j'en crois les prévisions optimistes du ministre de l'économie et des finances et du ministre du budget, pour une fois d'accord, nous aurons en 1983 une inflation de 8 p. 100. Je souhaite ardemment qu'ils aient raison. Mais si ce chiffre se révélait exact, cela signifierait que le niveau de vie des enseignants du privé baisserait de 5 p. 100.

M. Jean-Pierre Soisson. Le niveau de vie des autres aussi !

M. Gilbert Mathieu. On ne peut pas être plus clair : c'est de propos délibéré que vous organisez la régression et l'asphyxie de l'enseignement privé.

En effet, que peuvent faire les responsables pour pallier votre carence ?

Puiser dans les réserves ? Il n'y en a plus.

Demander une contribution supplémentaire aux parents ? Ce n'est pas possible car, en raison du blocage des prix, la participation des parents pour l'année 1982-1983 augmente de 9,5 p. 100, ce qui est déjà un pourcentage supérieur à vos prévisions d'inflation.

Fermer des établissements ? Cela arrivera, hélas ! car 10 p. 100 des établissements sont déjà au bord de la faillite et ne résisteront pas à un tel traitement.

Licencier du personnel ? C'est probable, mais, dès lors, pourquoi tenir des discours sur la réduction du chômage et la création d'emplois en agriculture alors que votre budget va, au contraire, en sens inverse ?

Comme l'an dernier, nous vous interrogeons sur le budget de l'enseignement privé. Vous en manifestez d'ailleurs un certain agacement. Mais nous continuerons à le faire inlassablement jusqu'à ce que vous abandonniez ce projet absurde et démentiel qui consiste à sacrifier sur l'autel de l'idéologie la plus rétrograde un enseignement qui satisfait tout le monde.

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. André Soury. Ce n'est pas bien d'exagérer !

M. Gilbert Mathieu. Nous continuerons à vous interroger en tant que parlementaire afin que la loi Guermeur, que nous avons votée, soit appliquée.

La loi du 28 juillet 1978 prévoit en effet « que l'aide financière de l'Etat aux établissements agréés comprend la couverture des charges de fonctionnement. Son montant est égal au coût moyen pour l'Etat des formations ayant le même objet dans l'enseignement agricole public. L'application sera conduite sur une période de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 1979 ».

L'analyse de votre budget montre clairement que la loi n'est pas appliquée.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le président, puis-je interrompre M. Mathieu ?

M. le président. Permettez-vous à M. Soisson de vous interrompre, monsieur Gilbert Mathieu ?

M. Gilbert Mathieu. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Soisson, avec la permission de l'orateur.

M. Jean-Pierre Soisson. Madame le ministre, M. Gilbert Mathieu, qui s'exprime au nom du groupe de l'union pour la démocratie française, dit un certain nombre de choses importantes.

Je souhaiterais donc, au nom de mon groupe, que vous suspendiez votre conversation particulière pour l'écouter.

M. le président. Monsieur Soisson, votre réflexion, qui témoigne d'un grand manque de courtoisie, est totalement déplacée.

M. André Soury. Tout à fait !

M. le président. Si j'avais su que vous demandiez la parole pour faire une telle intervention, je ne vous l'aurais pas donnée.

M. Jean-Pierre Soisson. Ce sont les conversations particulières qui sont déplacées.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur Soisson, mon échange de propos avec M^{me} le ministre portait sur le discours de M. Gilbert Mathieu.

M. le président. Monsieur Gilbert Mathieu, veuillez poursuivre.

M. Gilbert Mathieu. Nous continuerons à vous interroger parce que c'est aussi une question de simple bon sens. L'enseignement privé scolarise 60 p. 100 des élèves, on ne peut le rayer d'un trait de plume.

Dans mon département, la Côte-d'Or, le privé scolarise 695 élèves, plus 430 en maisons familiales, contre 332 pour le public.

Dans toute la région Bourgogne — je parle sous le contrôle de certains de mes collègues — les chiffres sont respectivement de 1876 pour le privé, plus 1200 en maisons familiales, et de 1202 pour le public, et ma région n'est pas en la matière un exemple.

Les chiffres seraient bien plus convaincants si nous prenions les départements de l'Est ou de l'Ouest de la France.

Nous le ferons parce que l'enseignement privé coûte moins cher au budget de l'Etat que ses propres établissements.

M. Didier Chevat. Ce sont des mots !

M. Jacques Fouchier. Non, c'est vrai.

M. Gilbert Mathieu. En effet, un élève du privé coûte 7800 francs alors que le même élève dans le public coûte 27500 francs, soit trois fois et demi plus. Au moment où le ministre du budget appelle à faire des économies, vous avez là, madame, un bon moyen de lui être agréable.

Nous le ferons encore parce que l'enseignement dispensé dans ces établissements est bon ; il est même globalement meilleur que dans les établissements que vous contrôlez directement.

M. Didier Chevat. C'est scandaleux !

M. Gilbert Mathieu. Mais non, ce n'est pas scandaleux, c'est vrai.

Des expériences pédagogiques y sont tentées ; l'innovation peut s'exprimer ; la liaison entre parents, enfants et enseignants y est meilleure qu'ailleurs ; les fermes de démonstration sont bien gérées. C'est tout cela qui inquiète les syndicats de l'enseignement public plus préoccupés de politique que de réforme pédagogique, car ils sont accrochés à leurs privilèges.

M. Francis Geng. Très bien !

M. Didier Chevat. C'est invraisemblable !

M. Gilbert Mathieu. Voilà la vérité et toutes vos tergiversations n'arrivent pas à cacher ce que vous avez cédé à leur pression. En termes clairs, cela s'appelle du clientélisme et cela n'est pas digne d'un ministre ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous êtes orfèvre en la matière !

M. Gilbert Mathieu. Je vous ai écouté ce matin religieusement, monsieur Tavernier. Ne m'interrompez pas !

Nous le ferons enfin parce que vous touchez à une liberté essentielle : celle du libre choix des parents pour l'éducation de leurs enfants. Toucher à la liberté de l'enseignement, c'est dépasser un point de rupture au-delà duquel tous les débordements sont possibles. La mobilisation des parents, l'importance des manifestations qui se sont déroulées dans toute la France devraient vous en convaincre.

Les parents d'élèves, avec lesquels vous allez engager vos consultations, ne se présentent pas à vous la corde au cou. Ce ne sont pas des bourgeois de Calais, mais des représentants d'associations portées par des millions de Français. Si vous passez outre à leur avis, vous porterez seule la responsabilité de ce qui pourra arriver.

Pour éviter cela, revoyez votre projet de budget, et mieux encore que vous prétendez vouloir le faire. En fait, vous annoncez, madame le ministre — et nous y sommes sensibles — une rallonge au budget de l'enseignement privé de 26 millions de francs, ce qui ferait passer les crédits de 584 à 610 millions de francs, soit une augmentation de 10 p. 100 par rapport au budget distribué en 1982. Ces 26 millions de francs vont être prélevés sur les réserves de l'Onivit et sur le fonds d'action rurale, ce qui appelle de ma part les trois remarques suivantes.

En premier lieu, si cette augmentation est substantielle, elle est inférieure à celle de la dotation de l'enseignement public — 15,7 p. 100 — et celle du budget de l'Etat, 12,4 p. 100.

En deuxième lieu, cet accroissement n'a été obtenu qu'après une intense mobilisation des parents et des responsables de l'enseignement privé. Vous avez été obligée de reculer, mais il ne faut pas oublier que votre volonté première était bien de ne prévoir qu'une augmentation de 5,3 p. 100, ce qui revenait à étouffer l'enseignement privé. Il est à craindre qu'une telle situation ne se renouvelle l'année prochaine.

Cette dotation complémentaire va être prélevée sur l'Onivit dont on nous dit qu'il est riche en réserves et sur le F.A.R. Il n'y a pas de crédits nouveaux, mais une simple redistribution au sein du budget de l'agriculture, ce qui confirme le peu de sérieux avec lequel ce projet de budget a été élaboré.

J'en viens aux montants compensatoires monétaires.

M. Didier Chouat. Parlez-en !

M. Gilbert Mathieu. Lors de la dernière négociation des prix à Bruxelles, madame le ministre, vous avez fait du démantèlement de ces montants compensatoires votre cheval de bataille. Certes, vous n'avez pas obtenu toutes les augmentations que vous aviez souhaitées mais, sur les montants compensatoires monétaires, on allait voir ce que l'on allait voir. Hélas ! trois fois hélas ! la politique désastreuse de votre gouvernement vous a obligée à une deuxième dévaluation et le démantèlement des montants compensatoires n'a pas eu lieu.

Au nom de la solidarité nationale et en prenant prétexte du blocage des prix, vous avez accepté la création de montants compensatoires monétaires négatifs, au départ pour une période transitoire, puis, au fil des jours, pour une durée de plus en plus longue. Aujourd'hui, les montants compensatoires négatifs ont été partiellement démantelés sur le porc ; ils le seront dans quelques jours pour le vin mais, pour le reste, on verra plus tard, c'est-à-dire en avril pour le lait et la viande bovine et encore plus tard pour les autres produits, si, d'ici là, une troisième dévaluation n'est pas intervenue, ce que nous ne souhaitons d'ailleurs pas, soyez-en persuadée.

Quant au démantèlement des montants compensatoires positifs, il faudra attendre le bon vouloir de nos partenaires et une fixation des prix garantis suffisante pour que les Allemands, en particulier, acceptent cette réduction. On n'en prend malheureusement pas le chemin puisque les chiffres qui circulent — selon *Agra-France* du 30 octobre dernier — indiquent que vous demanderez à Bruxelles une augmentation des prix de 8 à 10 p. 100, compte tenu de la dévaluation du franc vert.

A ce propos, madame le ministre, je présenterai deux remarques.

D'abord un tel chiffre est notoirement insuffisant pour l'agriculture qui, du fait de la dévaluation, aura subi un blocage beaucoup plus long que les autres catégories socio-professionnelles.

Ensuite, sur un plan tactique, ce n'est pas une très bonne méthode d'annoncer à l'avance le seuil minimal au-dessous duquel vous ne voulez pas descendre. Quels éléments de négociation vous restera-t-il face à vos partenaires ? Bien peu, je le crains. A moins que ces 8 p. 100 ne soient pour vous une proposition maximale. Mais dans ce cas, ce seraient les agriculteurs qui seraient une nouvelle fois pénalisés. C'est pourquoi je vous

demande, madame, de vous expliquer clairement sur ce chiffre car nous ne pouvons accepter que les agriculteurs soient les principales victimes de votre politique économique désastreuse.

Enfin, pour terminer, je dirai un mot sur les transferts de compétences.

Après avoir laissé partir l'I. N. R. A. et le service de la répression des fraudes, après avoir échappé de justesse à la création d'un secrétariat d'Etat à la forêt et alors que l'on parle toujours d'un rattachement de l'enseignement agricole au ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'agriculture continue de se disloquer.

M. Robert de Caumont. N'importe quoi !

M. Gilbert Mathieu. Mais non, pas n'importe quoi, mon cher collègue !

M. Robert de Caumont. Mais si !

M. Gilbert Mathieu. Cette année, c'est au tour du ministère de l'intérieur de faire main basse sur une partie du budget de l'agriculture. Au nom de la décentralisation, ce sont 655 millions de francs qui vont quitter l'agriculture, auxquels s'ajoutent 42 millions au titre de la formation professionnelle, pour aller grossir la dotation globale d'équipement que le ministère de l'intérieur répartira ensuite entre les départements.

L'inconvénient d'un tel système, c'est que l'on sait ce que l'on perd, mais nul ne peut chiffrer ce qui reviendra en fin de compte à l'agriculture. Il faudra attendre deux ou trois ans pour faire un bilan, nous dit-on. Mais, invariablement, quand on interroge vos services ou ceux de l'intérieur, on ne peut obtenir de réponse positive.

Croyez-vous réellement que les maires acceptent spontanément de faire une opération aussi politiquement périlleuse que le remembrement...

M. Robert de Caumont. Il faut savoir devenir responsable !

M. Gilbert Mathieu. ... alors qu'il est beaucoup plus électoraliste d'envisager la construction d'une salle de sports ou d'une piscine ?

Je crains, pour ma part, que les crédits que vous avez laissés échapper ne tombent dans le lac, et je déplore amèrement que votre ministère — le grand ministère de la France profonde — perde, chaque année, un peu plus de l'unité qui était et qui aurait dû rester la sienne.

M. Robert de Caumont. Quel mépris pour les maires !

M. Gilbert Mathieu. Ces critiques objectives, madame le ministre, ajoutées à celles que mes amis ont présentées sur d'autres points spécifiques font que ces dits amis et moi-même ne saurions voter votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Marqué par la nécessaire rigueur, ce projet de budget est courageux car il sauvegarde et accentue des choix essentiels : la volonté de donner à la décentralisation un contenu réel, la volonté de promouvoir un autre développement, la volonté de maintenir et revivifier l'agriculture sur l'ensemble du territoire. Ces trois priorités sont d'autant plus marquées qu'elles prennent le contre-pied des politiques antérieures, fondées sur l'uniformisation et le productivisme, corrigés par l'assistance.

Madame le ministre, vous avez joué le jeu de la décentralisation — la première grande décision politique de cette législature — et voilà déjà qu'on vous le reproche. M. Gilbert Mathieu vient encore de l'exprimer sans trop de nuances. Quels sont les faits, et quels sont les griefs ?

Six cent cinquante millions de francs de crédits sont transférés à la dotation globale d'équipement, dont l'essentiel sur l'aménagement foncier, l'hydraulique et les services publics ruraux. Les départements vont d'ailleurs recevoir, à ce titre, plus d'argent que la seule contribution prélevée sur le budget de l'agriculture. En outre, ils programmeront les deux enveloppes spécifiques du fonds national des adductions d'eau et du fonds d'amortissement des charges d'électrification. Ils pourront aussi sans doute, intervenir dans la modulation des aides à l'agriculture, telles la D. J. A. ou l'I. S. M.

De leur côté, les régions se voient confier la responsabilité, dans le cadre de contrats avec l'Etat, de répartir les crédits du F. I. D. A. R., dont une part croissante doit aller aux activités productives en milieu rural, et en premier lieu à l'agriculture. Grâce à l'intensification des plans d'aménagement rural et des chartes intercommunales, la capacité d'initiative et la maîtrise des élus municipaux s'accroissent ; il n'y a que la droite pour le déplorer. La D. G. E. doit également intervenir en soutien de telles démarches.

Ainsi, les collectivités territoriales prennent progressivement la responsabilité de l'aménagement rural. La charge de l'Etat reste de soutenir les initiatives locales, d'assurer leur cohérence avec les choix nationaux, de garantir une solidarité nationale active.

Conformément au grand dessein de la décentralisation — souvent proclamé et jamais accompli par nos prédécesseurs — et dans le cadre d'une planification décentralisée, globale, démocratique et contractuelle, communes, départements et régions vont pouvoir mettre en place des politiques différenciées, convenant beaucoup mieux aux spécificités locales, aux contraintes et aux vocations de chaque terroir, tout en scellant, par des contrats, la nécessaire cohésion avec la politique nationale.

Mais que dit-on à droite ? Qu'il y a un risque de détournement de fonds et que la diminution des crédits du ministère sur ces chapitres ne sera pas compensée par l'effort accompli localement avec des moyens pourtant accrus.

Me permettez-vous, chers collègues, de l'opposition, de vous dire que de telles angoisses prêtent à sourire. Comment ? Vous détenez la majorité dans la plupart des conseils généraux, notamment en zone rurale, et vous vous méfiez de vous-mêmes à ce point ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Cela se comprend !

M. Robert de Caumont. Vous vous disiez partisans de la décentralisation et voilà que sa concrétisation vous fait peur ?

M. Alain Brune et M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Robert de Caumont. Puis-je, pour vous rassurer, vous dire que je fais entière confiance aux organisations agricoles, au sein desquelles vous comptez quelques amis de marque, pour exercer leur vigilance active à l'égard d'éventuels « détournements de fonds », comme vous dites, et pour vous rappeler à l'ordre, le cas échéant, si certains présidents de conseils généraux de vos amis s'égarèrent à ce point !

D'ailleurs, cette décentralisation ne sera-t-elle pas une incitation accrue pour les agriculteurs à participer activement à la vie locale, et par conséquent, à la maîtrise du développement agricole et rural ?

Enfin, n'avez-vous pas observé que les modalités de répartition de la D. G. E., telles qu'elles sont proposées, sont une puissante incitation pour les départements et les communes à faire exactement le contraire de ce que vous dites redouter ? Allons, admettez plutôt les mérites de la révolution tranquille qui s'accomplit et cessez d'entrer dans l'avenir à reculons !

En matière de développement et d'aménagement du territoire, et au-delà des mots, le changement n'est pas moins radical. Sous couvert de « productivité », de « compétitivité », vos prédécesseurs, madame le ministre, avaient imposé à l'ensemble de l'agriculture française des modes de production de masse et un endettement qui ne pouvaient convenir aux petites et moyennes exploitations sur la majeure partie du territoire. Pour panser les plaies, ils avaient inventé une gamme d'aides « compensatoires », à forte tonalité d'assistance et d'entretien du sous-développement.

Ainsi, se dessinait une économie agricole duale : d'un côté, des régions ou des exploitations « compétitives », et choyées comme telles ; de l'autre, des régions ou des exploitations « assistées », parce qu'on ne pouvait décidément pas se résigner à leur ruine ou à leur disparition totale.

Cela permettait aux précédents gouvernements de mettre en valeur, aux yeux de l'opinion et des agriculteurs concernés, un prétendu effort de « solidarité » en octroyant l'I. S. M., par exemple, d'autres aides aux revenus et à certains surcoûts, des bonifications accrues, les aides aux agriculteurs « en difficulté ».

Mais, outre que certaines de ces mesures ont été, dans la pratique, proportionnelles à la dimension du troupeau, au chiffre d'affaires, ou liées à l'endettement, le bilan total des aides publiques à l'agriculture fait ressortir ce fait brutal : dans leur globalité, elles ont beaucoup plus profité aux gros agriculteurs, aux productions de masse et aux zones riches, tout simplement

parce que la plupart d'entre elles sont proportionnelles à la production. C'est en particulier ce qu'a révélé le rapport de la commission d'enquête sur l'agriculture et l'économie rurale en zones de montagne et défavorisées.

Si le revenu brut d'exploitation de l'agriculteur pyrénéen est en moyenne de 56 p. 100 du revenu brut d'exploitation moyen de l'agriculteur français par unité de travail agricole, les aides qu'il perçoit sont de 57 p. 100 seulement de la moyenne française ! Elles n'ont donc aucun effet correcteur, malgré les discours démagogiques sur les sacrifices imposés à la nation par nos prédécesseurs, pour sauvegarder l'agriculture des zones défavorisées. Encore ne s'agit-il que des aides directes à l'agriculture car le bilan s'alourdit encore si l'on tient compte d'autres facteurs trop souvent passés sous silence et que je tiens à citer.

Premièrement, l'assiette des cotisations au B. A. P. S. A., puisque la correction du revenu cadastral par le revenu brut d'exploitation, qui semblait *a priori* un progrès, surcharge, en fait, les agriculteurs des zones défavorisées. En effet, l'I. S. M. est comptée dans le revenu brut d'exploitation, ce qui peut se justifier, mais pas les surcoûts d'investissements, de matériel, de combustibles, etc.

Deuxièmement, l'encadrement du crédit, qui fige le sous-développement en imposant aux caisses de crédit agricole des départements où l'on a beaucoup épargné et peu investi dans le passé des taux de remploi extrêmement faibles — moins de la moitié de la moyenne nationale pour le court terme dans les Hautes-Alpes — et en pénalisant ces caisses en cas de dépassement, de sorte qu'elles sont contraintes de pratiquer des taux de 2 à 5 points supérieurs à ceux des zones anciennement développées ! Voilà un autre résultat de votre politique.

Troisièmement, les surcoûts imposés par la spéculation foncière à base touristique, le prix de la construction et des matériels adaptés aux zones de montagne en raison du relief et des intempéries.

Quatrièmement, le fait que les productions spécifiques de ces zones — ovins, lait, plantes à parfum — n'offrent pas de bonnes perspectives à court terme.

Voilà donc le bilan de la politique antérieure, auquel nous nous efforçons de remédier. Face à celui-ci, et après avoir pris l'an passé des mesures de transition, vous avez engagé, madame le ministre, une concertation sans précédent, diffusée dans chaque petite région agricole et faisant appel à tous. Vous avez accepté d'inclure dans la loi sur les offices par produits une disposition importante qui leur donne vocation à « contribuer au développement de l'agriculture de montagne et des zones défavorisées en assurant la promotion des produits et des modes de faire-valoir adaptés à ses caractères propres ».

Vous travaillez à l'élaboration de la loi d'orientation sur la politique de la montagne dont le maître mot sera l'« auto-développement, fondé sur la maîtrise des sols et de l'outil de travail, sur la promotion des vocations locales et des productions de qualité, transformées et commercialisées le plus près possible des lieux de production, selon des filières contrôlées par les producteurs eux-mêmes ».

Vous reconnaissez la pluriactivité comme une organisation du travail normale, partout où le rythme des saisons l'impose, en évitant désormais la pénalisation des pluriactifs, à condition qu'ils soient d'authentiques agriculteurs contribuant à l'aménagement et au développement local.

A cette fin, le F. I. D. A. R. devra être de plus en plus consacré à l'encouragement des activités productives, non seulement agricoles mais aussi rurales, notamment celles qui, telle la fonction d'accueil touristique et de protection des espaces naturels, peuvent procurer aux agriculteurs des revenus de complément.

Mais, dans l'immédiat, le problème de l'I. S. M., complément de revenu indispensable demeure posé, car il représente pour certaines exploitations, un pourcentage élevé des ressources familiales. Sans parler d'indexation, il nous faut rompre avec la déplorable pratique de nos prédécesseurs qui comprimaient cette aide pendant des années pour mieux pouvoir la réajuster à la veille d'une échéance électorale impartante. Nous nous permettons d'insister, madame le ministre, afin que le niveau de vie des agriculteurs de montagne ne baisse pas une année de plus alors que la situation de la moyenne des agriculteurs cesse de se dégrader, pour qu'au moins les vingt premières U. G. B. soient revalorisées, et que l'I. S. M. « haute montagne » puisse être dès cette année portée au plafond communautaire.

Nous serons ainsi mieux armés pour la négociation européenne, et pour obtenir, comme le préconise la commission d'enquête sur l'agriculture de montagne, des droits de tirages plus équitables et leur emploi plus efficace. Beaucoup d'entre vous, mes

chers collègues, seront sans doute surpris d'apprendre que, jusqu'en 1978, l'on dépensait plus, au titre de l'indemnité spéciale montagne, pour les éleveurs du Rhône que pour ceux de la Savoie, et que la principale bénéficiaire de la directive « montagne » européenne est aujourd'hui... la Grande-Bretagne !

Cette renégociation européenne de la politique de la montagne et de la politique régionale suscite beaucoup d'espoirs dans bien des régions agricoles de notre pays. Si elle permet de dégager, au-delà d'aides au revenu modulées suivant la situation des exploitations, une masse de manœuvre suffisante pour la valorisation des vocations et des initiatives locales innovantes, sans doute nous permettra-t-elle de sortir plus tôt de la spirale du sous-développement dont la logique antérieure imposait la fatalité à la majeure partie des agriculteurs de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Mon intervention portera sur le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Les déclarations d'un certain nombre d'orateurs à cette tribune ce matin appellent des mises au point tout à fait indispensables.

Le B.A.P.S.A. détermine et implique des cotisations et des prestations, car la contrepartie de l'augmentation des prestations, c'est bien sur la progression des cotisations. La droite, à court d'arguments en ce qui concerne les progrès obtenus sur les prix, met l'accent sur l'augmentation des charges et en particulier des charges sociales. La double argumentation qui consiste à dire que le Gouvernement met un frein à sa politique et que les cotisations sociales augmentent plus que le B.A.P.S.A. lui-même, ne tient pas à l'analyse.

Il est faux de prétendre qu'il y a un recul de la politique sociale. Si l'augmentation du B.A.P.S.A. demeure modérée — 12,15 p. 100 —, c'est le fait de la volonté gouvernementale tendant à réduire l'inflation et les coûts par une action rigoureuse en matière de prix et de salaires. Mais, dans le même temps, il y a une importante revalorisation des prestations en matière de vieillesse, avec une augmentation de l'allocation du fonds national de solidarité de 17 p. 100, qui concerne environ 650 000 personnes, et une progression de 15 p. 100 de l'A.V.T.S. dont bénéficient tous les retraités du régime agricole.

Les dépenses de retraites passent de 28 à 32 milliards de francs. L'augmentation des allocations familiales sera de 14,4 p. 100 et celle des dépenses maladie sera de 13,5 p. 100, compte tenu de l'effort effectué pour améliorer le service des soins dans le monde rural, en particulier en faveur des personnes âgées.

La participation de la collectivité nationale, tout à fait justifiée par ailleurs, demeure supérieure à 80 p. 100. La hausse des cotisations de 16,50 p. 100 correspond à une amélioration de l'effort contributif des agriculteurs au financement de leur régime de protection sociale. Mais cette hausse se traduit, du fait de la modulation pour les deux tiers des exploitants, par un taux d'augmentation des cotisations comparable à celui des prestations.

Ces éléments témoignent donc de la volonté d'assurer la parité de la protection sociale agricole avec celles des autres catégories socio-professionnelles ; de maintenir à un haut niveau la contribution extra-professionnelle au financement de cette protection sociale ; de maîtriser les dépenses sociales.

En ce qui concerne la seconde affirmation, il n'est pas inutile de rappeler quelques chiffres.

En 1980, le B.A.P.S.A. augmentait de 15,25 p. 100 et les cotisations de 19,15 p. 100 ; en 1981, le B.A.P.S.A. progressait de 13,4 p. 100 et les cotisations de 18,38 p. 100, ce qui fait un écart cumulé de cinq points au détriment des agriculteurs.

Pour les deux budgets dont vous avez eu la charge, madame le ministre, celui de 1982 dans lequel les cotisations ont nettement moins crû que le budget et les prestations — 21 à 24 p. 100 — et ce projet de budget pour 1983, la hausse du B.A.P.S.A. aura été égale, à un point près, à la hausse des cotisations, et ce dans un contexte de mesures très positives de revalorisations et d'améliorations significatives de la protection sociale des exploitants agricoles, qui paraissait jusqu'à maintenant bloquée, compte tenu de la modicité des hausses qui étaient prévues dans les budgets de vos prédécesseurs. Ces mesures concernaient une revalorisation très importante du minimum vieillesse, des prestations familiales, de l'allocation aux adultes handicapés et une amélioration notoire du congé de maternité.

Voilà, mesdames, messieurs, des faits et des chiffres qui devraient inciter nos censeurs à avoir plus de mémoire et à montrer plus de retenue dans leurs accusations.

Néanmoins, après ce bilan très positif, il est de mon devoir d'évoquer le phénomène — que vous connaissez déjà — de la disparité dans la répartition des charges. Cette disparité entraîne entre les agriculteurs des différents départements, et à l'intérieur des départements eux-mêmes, des injustices et des hausses brutales parfois insupportables. C'est le fait même du mode de calcul des bases dont nous avons hérité et que nos prédécesseurs n'ont jamais voulu modifier.

Tout le monde s'accorde à affirmer que le revenu cadastral est un indicateur contestable de la capacité contributive des exploitants : il reflète la valeur locative des terres et n'a pas de lien direct et évident avec le revenu de l'exploitation.

Un revenu cadastral élevé n'est pas synonyme d'un gros revenu. Le revenu cadastral date d'un autre temps et d'une autre agriculture. Ce sera votre mérite, madame le ministre, de modifier cette base de calcul.

Le département de la Côte-d'Or, dont je suis l'élu, est pénalisé par un coefficient correcteur élevé dû à la production viticole. Pour un tiers des agriculteurs, la plupart éleveurs au revenu très moyen, les hausses moyennes ont oscillé cette année entre 30 et 50 p. 100, alors qu'ils ont été les plus touchés ces dernières années par la baisse du revenu et que ce sont eux qui, en Côte-d'Or, dégagent le plus maigre bénéfice de leurs exploitations.

Persister à utiliser le revenu cadastral comme base de calcul fournirait la preuve d'une incapacité à apprécier le revenu. La modulation des cotisations suivant les agriculteurs est souhaitable et nécessaire, mais il faudra la faire reposer sur une connaissance du revenu qui est la condition d'une juste répartition des charges et d'une politique sélective des aides.

Madame le ministre, nous savons que vous avez mis en place un groupe de travail chargé de modifier l'assiette et d'établir la modulation.

Mais, dans l'immédiat, il faut prendre des mesures pour éviter de mettre à mal la trésorerie de certaines exploitations d'élevage, en particulier, en attendant la connaissance du revenu réel.

Les agriculteurs ne refusent pas de participer à l'effort national, mais il faut que cette contribution soit déterminée dans la clarté et de manière équitable.

Le revenu brut d'exploitation a été introduit comme coefficient de modulation à 50 p. 100 dans le calcul de l'assiette. On ne peut aller au-delà dans cette voie sans pénaliser les départements les plus démunis.

L'introduction du revenu net d'exploitation pourra apporter des améliorations supplémentaires, car il tient compte des investissements.

Pour corriger les disparités à l'intérieur des départements, je réitère la proposition que je vous ai faite en commission, madame le ministre, d'introduire le revenu brut d'exploitation au niveau non plus départemental, mais des régions naturelles, voire des types d'exploitations, permettant ainsi d'éviter une approche globale souvent injuste.

Nous considérons qu'il est aussi possible d'étudier la mise en place d'un système mixte en partie forfaitaire et en partie proportionnel au revenu réel pour éviter les excès causés en particulier par les doubles actifs et pour ne pas faire supporter de charges à des faux revenus. Ensuite, les pouvoirs publics sauront à quel niveau la société doit aider les agriculteurs dans le cadre de la compensation.

Notre réflexion doit prendre en compte aussi la situation spécifique des jeunes qui s'installent et qui ne disposent que de peu de revenus les premières années.

Enfin, madame le ministre, il reste trois points prioritaires qui ont déjà été relevés ce matin et que j'énumérerai brièvement :

Attribution d'une indemnité journalière aux exploitants victimes de maladie ou d'accident ;

Refonte des pensions d'invalidité ;

Possibilité pour les épouses d'agriculteurs de jouir des mêmes droits que les femmes salariées.

J'ajouterai, comme mon collègue Jean-Jacques Benetière, qu'il faut développer les services de remplacement pour que les agriculteurs aient, eux aussi, droit au congé.

M. Robert Chapuis. Très bien !

M. François Patriat. Madame le ministre, vous avez fait preuve de fermeté et de courage lors de la négociation sur les prix agricoles et pour le démantèlement des montants compensatoires monétaires, pour l'amélioration des marchés et la création des offices et pour la mise en place des états généraux du développement et le financement de l'agriculture.

Donnez aujourd'hui la priorité absolue à la réforme de la fiscalité agricole et vous aurez, au-delà du groupe socialiste qui votera votre projet de budget, le soutien d'un nombre croissant d'agriculteurs qui souhaitent la justice sociale.

C'est une des principales réformes permettant de nous libérer d'une coûteuse politique de transferts que, pour l'instant, on mène au détriment des réformes propres à dynamiser notre agriculture.

La politique sociale à laquelle nous aspirons s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre l'agriculture et les autres secteurs, d'une part, et entre les différentes catégories d'agriculteurs, d'autre part. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Ravassard.

M. Noël Ravassard. Madame le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera sur les dépenses budgétaires du ministère de l'agriculture, qui sont consacrées à l'enseignement et à la formation des agriculteurs en 1983 ; je ne parlerai pas de l'I.N.R.A. dont, chacun le sait, les crédits ont été transférés au ministère de la recherche et de l'industrie.

Ces dépenses, à l'image de celles des autres ministères, sont marquées par la rigueur globalement nécessaire. Néanmoins, au vu de la répartition définitive des crédits, nous pouvons considérer que le domaine de l'enseignement et de la formation bénéficie d'un traitement particulièrement favorable. C'est la réalité.

La formation est l'une des priorités de ce budget. Cet effort correspond à un besoin de rattrapage, mais aussi à la volonté du Gouvernement de la gauche de maintenir le maximum d'agriculteurs dans nos campagnes.

Nous devons convenir que la programmation budgétaire révèle les orientations de l'action des pouvoirs publics qui mettent l'accent sur l'enseignement et la formation. Nous devons, toutefois, nous interroger sur les types d'enseignement et sur les types de formation à mettre en place en fonction des modèles d'exploitations que nous voulons développer.

A l'heure où le monde des campagnes s'exprime à l'occasion des états généraux de développement, il nous paraît nécessaire de lier étroitement le débat « quelle agriculture pour demain ? » avec celui de la formation et de l'enseignement.

Cette question doit être posée à partir de deux contraintes majeures. La première est la crise que connaissent actuellement nos économies et qui nous incite à nous interroger sur les perspectives de la croissance. La seconde contrainte est démographique et elle provoquera, dans les cinq années qui viennent, une transformation importante des structures foncières par la libération des terres des agriculteurs âgés. L'installation des jeunes, mais aussi la prise en compte des agriculteurs, petits et moyens, dont la marge de progression reste importante, pourraient constituer quelques réponses à ces contraintes.

Si l'on souhaite que ces agriculteurs soient en mesure de répondre à cette nouvelle répartition du foncier, il est de votre responsabilité, madame le ministre, mais aussi de notre responsabilité politique de leur apporter une formation et une éducation adaptées.

Le développement du milieu agricole rural passera par un accroissement et par un élargissement du rôle social, culturel et économique de l'enseignement agricole. La politique à mettre en place doit s'écarter du critère de la sélectivité. Justifiée dans une France qui comptait 20 p. 100 d'actifs agricoles, la sélection devient dangereuse quand les moins de vingt-cinq ans ne dépassent pas 5 p. 100.

Même s'ils sont très coûteux, tous les moyens possibles doivent être donnés aux quelque 200 000 à 300 000 agriculteurs entrepreneurs qui cherchent à atteindre de très hauts niveaux de productivité ; mais il est indispensable que les 300 000 à 500 000 exploitations familiales puissent vivre et se développer en utilisant des méthodes moins capitalistes.

Ce groupe joue un rôle non moins important dans la production agricole, dans la vie du milieu rural, dans l'équilibre de la société française. Il est vrai que, pendant très longtemps, le milieu agricole n'a pas été convaincu de la nécessité de la

formation. De plus, les efforts nécessaires pour entraîner les agriculteurs vers l'innovation n'ont pas été consentis, notamment pour améliorer la formation de base d'une population qui, par ailleurs, était vouée à l'exode. Le bilan qui peut être tiré aujourd'hui n'est certes pas totalement négatif, mais il est encore très largement insuffisant.

Les résultats des recensements généraux de l'agriculture de 1970 et de 1980 permettent de mesurer les progrès qui ont été accomplis en matière de formation agricole de base, laquelle est maintenant passée de 8 p. 100 à 18 p. 100 des agriculteurs. La formation concerne 49,4 p. 100 des jeunes qui s'installent et qui atteignent le niveau du brevet d'études professionnelles agricoles. Voilà qui prouve une progression incontestable sur plusieurs années.

Mais on peut s'interroger sur l'impact réel de l'enseignement agricole lorsqu'on constate que les diplômés des formations initiales ne représentent que 35 p. 100 et les titulaires d'un diplôme de la formation des adultes, 17 p. 100 seulement. Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus dans d'autres pays de la Communauté européenne, on constate que le niveau de formation y est bien plus élevé et l'impact des formations initiales bien plus grand. Un seul exemple : en 1981, le rapport des dépenses consacrées à l'enseignement sur les dépenses ordinaires de l'agriculture était 33,71 p. 100 au Danemark contre 10,6 p. 100 en France, et ce depuis plusieurs années.

Face à cette situation, la politique conduite au cours des dernières années a consisté pour l'essentiel à augmenter les niveaux de formation atteints, ce qui a eu pour conséquence d'éliminer tous ceux qui ne pouvaient pas suivre. Le débat sur ce point ne saurait se limiter à cet aspect descriptif. Le rattrapage à effectuer est considérable quand on constate qu'après les efforts financiers importants — c'est vrai — réalisés en application de la loi de 1960, on subit depuis 1969 une réduction impressionnante des moyens dont les gouvernements précédents ont pris la lourde responsabilité. Puisque l'occasion m'en est donnée, je vais rafraîchir quelques mémoires.

M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, déclarait à cette même tribune le 19 novembre 1969 :

« Il est exact que les crédits d'investissement en matière d'enseignement agricole sont fixés à 80 millions de francs en 1970 ; le crédit voté en 1969 étant de 192 millions. » Et il ajoutait :

« De ce fait, les investissements pour l'enseignement agricole marquent une pause momentanée, qui doit être mise à profit. »

Après une chute aussi spectaculaire des crédits, qui sont donc passés de 192 à 80 millions, la pause fut effectivement mise à profit pour suivre l'effort de réduction des moyens tandis que, pour donner le change, M. Pons répondait à M. l'abbé Laudrin : « C'est très volontiers que nous accepterons l'ouverture d'un débat devant l'Assemblée ». Il annonçait un an après, le 7 novembre 1970 : « Il est donc indispensable d'établir cette carte scolaire de l'enseignement agricole public et privé, dont le ministre parlait hier et dont il a dit que les rouages se mettaient en place. »

M. Didier Chouat. Vous faites bien de rappeler tout cela !

M. Noël Ravassard. Hélas ! De tels rouages n'ont jamais fonctionné.

M. Raoul Bayou. C'est la vérité !

M. Noël Ravassard. Un an plus tard, le 16 novembre 1971, M. Pons continuait cependant : « Les travaux de la carte scolaire sont entrés maintenant dans la phase de réalisation active. » L'année suivante, le 15 novembre 1972, en annonçant qu'il présentait le budget depuis quatre ans, il n'hésitait pas à réveiller le fantôme de cette carte scolaire en ces termes : « Je réponds que sa création a été annoncée pour la première fois l'année dernière... » Rien d'étonnant à ce que, quelques jours plus tard, le 15 décembre 1972, Joël Le Theule déclarait : « Un malaise persiste dans l'enseignement agricole et à tort ou à raison, mais sans doute à raison, on a l'impression que cet enseignement est maintenant sacrifié. » Et le rapporteur M. Bordage demandait : « S'il y a eu changement de politique, que le Parlement en soit informé et que ce changement fasse l'objet d'un débat public. »

Pendant quatre ans, le double langage ainsi pratiqué a totalement abusé le Parlement et laissé croire aux agriculteurs que l'on se souciait avant tout de leur formation, alors que de carte scolaire inévitable en débats parlementaires avortés on nous engageait vers douze années de récession dont nous payons aujourd'hui un lourd tribut, il faut bien le dire.

Après ce rappel, nous devons avant tout envisager l'avenir en donnant la priorité aux objectifs suivants.

Il faut d'abord mobiliser le maximum d'exploitations familiales en vue de dynamiser l'agriculture française. Cette réalisation ne sera possible que par la mise en œuvre de l'enseignement agricole, de la formation initiale, de la formation continue, du développement, mais aussi des multiples actions que l'on peut exercer auprès du monde rural.

Cette démarche vise à favoriser un développement global et diversifié du monde rural. Développement global ? En effet il s'agit non pas de former uniquement des agriculteurs, mais de toucher l'ensemble du tissu rural. Je pense notamment aux initiatives que vous avez prises, madame le ministre, avec certains centres polyvalents ruraux, qu'il convient de développer un peu plus.

Nous nous devons d'élargir le champ d'intervention de la formation à l'ensemble des métiers du milieu rural. Il me paraît nécessaire d'y associer les organisations professionnelles agricoles et la richesse que sécrète la vie associative, ce qui suppose évidemment un élargissement de la fonction éducative des établissements d'enseignement aux missions de développement et d'animation rurale.

Cette orientation politique allie le souci de produire plus et mieux à la tradition du monde rural, marquée par un mode de vie réunissant dans un même lieu l'homme, sa famille et son activité professionnelle. C'est donc globalement que le milieu rural doit être approché afin de ne pas détruire la solidarité qui y existe encore. C'est ainsi que nous ouvrirons véritablement l'école sur la vie, comme l'a demandé le Président de la République.

Deuxième priorité : favoriser un développement diversifié. Cette exigence nous paraît nécessaire car le projet pédagogique doit s'intégrer pleinement dans la réalité économique et sociale dans laquelle il s'inscrit...

M. le président. Monsieur Ravassard, veuillez conclure.

M. Noël Ravassard. Je crois que l'enseignement agricole mérite votre indulgence, monsieur le président.

M. le président. Je vous prie de vous acheminer vers votre conclusion, malgré tout le respect que mérite l'enseignement agricole et que je partage avec vous. Mais le Parlement a droit aussi au même respect.

M. Noël Ravassard. De quels moyens disposerez-vous, madame le ministre, pour mener à bien cette mission ?

Ce budget marque un premier pas et nous attendons du Gouvernement les moyens pour mener à terme cette ambition.

Il est incontestable que la priorité se traduit par la création de cent emplois. Cette mesure est significative, mais encore insuffisante car il existe un tel retard dans ce secteur que d'autres créations sont attendues.

Grâce à l'intervention des parlementaires socialistes, la situation des vacataires sera améliorée rapidement.

Je souhaite vivement que soit dégagé un crédit de cinq à six millions de francs pour prendre en charge à plein temps un nombre de vacataires suffisant.

Compte tenu de l'état de vétusté de certains établissements, nous souhaiterions aussi que les crédits d'investissement, qui augmentent de près de 14 p. 100 en autorisations de programme, soient plus largement dotés dans l'avenir.

Nous avons noté également les autres actions éducatives sur lesquelles j'abrégerai puisque le temps m'est compté.

Les crédits pour les autres formations agricoles de longue durée qui apparaissent dans le budget des services généraux du Premier ministre sont en augmentation de 28,8 p. 100. Nous retiendrons avec satisfaction le financement de l'expérimentation conduite dans les lycées agricoles, dans le cadre du réseau national d'expérimentation et de démonstration. C'est, à notre avis, un outil essentiel du développement.

On a parlé des bourses agricoles qui, vous le savez, avaient pris un retard par rapport à celles de l'éducation nationale. Elles vont se voir attribuer une dotation complémentaire de quelques dizaines de millions de francs, ce qui constituera un rattrapage important en faveur des familles. L'action de notre groupe a été à cet effet relativement déterminante.

Quant à l'enseignement privé — je ne peux pas ne pas en parler — nous avons, nous aussi, été saisis des réactions des syndicats de l'enseignement privé. Au vu des dotations préalablement prévues, nous avons appris que M. le Premier ministre a donné des assurances sur une augmentation globale de 10,02 p. 100 des crédits de fonctionnement, à l'image de ce

qui est prévu pour l'ensemble des dépenses du budget. Je ne comprend pas l'agression tout à fait déplacée de M. Mathieu contre l'enseignement public.

M. Didier Chovat. Très bien !

M. Noël Ravassard. Nous souhaiterions être assurés que ces crédits seront bien affectés aux dépenses de personnel puisque c'est l'argument suprême qui a été invoqué en faveur de cette augmentation. L'enseignement agricole privé représente, nous le savons, 60 p. 100 des élèves scolarisés et même davantage dans certains départements. Il n'est donc pas question de le supprimer et d'ailleurs personne n'a jamais dit cela.

M. Jean-Louis Goaduff. Ah ! bon ?

M. Noël Ravassard. N'est-il pas temps de faire le point sur la loi Guerneur qui connaîtra une application complète en 1984 ? Or, elle doit être révisée car elle ne répond, à l'évidence, ni aux besoins des personnels qui souhaiteraient voir leurs rémunérations revalorisées et alignées sur le public, ni à l'équilibre qui doit exister entre secteur public et secteur privé. En effet, elle ne prévoit ni contrats d'association ni carte scolaire. Il s'agit simplement d'harmonisation et d'équité, en droits mais aussi en devoirs, sans polémique inutile et stérile sur un vrai problème.

La réalisation d'un grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale suscite de nombreuses interrogations et quelques malentendus. Je souhaite donc, madame le ministre, que vous nous rappeliez la position du Gouvernement en la matière.

Etant donné que l'enseignement agricole, tant par l'originalité de sa pédagogie que par les liens qu'il doit tisser avec son environnement naturel, doit garder toute sa spécificité, j'aimerais que vous nous informiez...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Ravassard.

M. Noël Ravassard. Je conclus, monsieur le président. J'aimerais donc que vous nous informiez sur les dispositions que vous allez prendre pour mettre en cohérence vos actions avec celles du ministère de l'éducation nationale et avec celles de l'ensemble du secteur privé, avec lequel je sais que vous souhaitez développer une politique de dialogue.

J'appelle également votre attention sur la place des femmes en agriculture. Les dispositions que vous avez prises en renforçant la mixité et les stages que vous avez mis en place répondent au vœu général et je souhaiterais que vous alliez encore beaucoup plus avant pour permettre à la femme d'être reconnue non plus comme la femme de l'exploitant, mais comme l'agricultrice.

En conclusion, les élus socialistes sont attentifs au déroulement des états généraux du développement et nous attendons que le Gouvernement sache tirer parti de la dynamique créée et donner une nouvelle impulsion à la politique de développement et d'animation rurale.

L'enjeu politique est majeur : il s'agit de permettre à un maximum d'agriculteurs de continuer à exploiter avec le niveau de formation et de qualification adapté à notre temps. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Proriol.

M. Jean Proriol. Je centrerai mon intervention sur deux questions qui concernent l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole touche tout l'avenir de notre agriculture et pose le problème capital de la capacité professionnelle des générations agricoles futures. J'ai été heureux, madame le ministre, que vous annonciez *in extremis* une rallonge budgétaire en faveur de l'enseignement agricole privé, qui se traduirait par une augmentation des crédits de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière. Votre budget ne prévoyait initialement qu'une augmentation de 5,3 p. 100 annoncée dans votre discours d'Amiens du 10 septembre dernier.

Je crois toutefois que ce pas en avant est insuffisant. Vous vous êtes engagé l'année dernière, et je vous cite, « à prévoir, dans le cadre du budget 1983, les crédits nécessaires pour assurer la continuité de l'aide de l'Etat aux établissements ».

Or nous devons croire les responsables de l'enseignement privé quand ils sont venus vous dire le 29 septembre dernier et nous écrire ensuite que, avec ce budget, c'est l'asphyxie financière qui guettera de nombreux établissements qui ne pourront

faire face à la fois aux augmentations, même très limitées, des traitements de leurs enseignants et à leurs autres dépenses de fonctionnement...

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Très bien !

M. Jean Proriot. ... sans même évoquer le problème de l'équipement de l'enseignement privé, pour lequel les crédits de paiement vont baisser de 37,79 p. 100.

Nous sommes donc particulièrement inquiets pour les maisons familiales rurales dont on connaît l'utilité car l'enseignement par alternance qu'elles dispensent est déjà une première étape vers la vie active.

Les crédits inscrits rendent pratiquement impossible l'application de la loi du 28 juillet 1978 instituant les agréments des maisons familiales rurales, mais cette loi est toujours en vigueur et elle s'impose, madame le ministre, même au Gouvernement.

Nous avons l'impression d'ailleurs que la place faite à l'enseignement agricole privé ne relève pas seulement de la nouvelle rigueur budgétaire. Je vous demande donc d'accentuer votre effort en faveur de cet enseignement et j'aimerais savoir comment, dans les années prochaines, vous concevrez les relations entre l'Etat et l'enseignement agricole privé et comment vous réglerez les épineux problèmes financiers qui en découlent.

Je voudrais en venir maintenant à la question des bourses dans l'enseignement agricole public ou privé.

Les bourses n'augmentent que de 4 p. 100 dans l'enseignement technique agricole et de 5,2 p. 100 pour l'enseignement supérieur. Mais il y a plus grave et plus paradoxal encore : si, dans une même famille d'agriculteurs, deux enfants sont boursiers, l'un dans l'enseignement technique industriel et l'autre dans l'enseignement technique agricole, c'est le premier qui se trouve le plus encouragé à poursuivre ses études car sa bourse est beaucoup plus élevée.

Savez-vous l'ampleur de l'écart véritable entre un boursier de l'enseignement agricole et un boursier de l'enseignement technique ?

La commission départementale consultative des bourses de l'enseignement agricole public et privé de mon département s'est réunie le 19 octobre dernier et elle s'est émue de la situation. L'éducation nationale a augmenté cette année à la fois le montant de la part de bourse et le nombre de parts par enfant. Ce nombre peut atteindre 25 pour un élève de deuxième année de C.A.P. et même 27 pour un élève de troisième année de C.A.P. ou de deuxième année de B.E.P., alors que, pour un élève de C.A.P.A., ou de B.E.P.A., dans un établissement agricole, le nombre de parts est au maximum de 12 ou de 14. Cela se traduit par un écart en francs tout à fait stupéfiant et qui s'est creusé depuis le 10 mai 1981. Un élève de l'enseignement technique, en deuxième année de C.A.P., qui a les 25 parts maximum, perçoit une bourse de 4 710 francs. Un élève en deuxième année de C.A.P.A. dans un établissement agricole, qui est la classe correspondante, peut prétendre à 12 parts au maximum, soit 1 857 francs. La différence au profit de l'élève de l'enseignement technique industriel est de 2 852,40 francs par an.

Autre exemple : un élève en deuxième année de B.E.P., dans un établissement technique, peut prétendre à 27 parts, le montant annuel de la bourse s'élevant à 5 086,80 francs. Un élève de deuxième année de B.E.P.A., dans un établissement agricole peut recevoir seulement 14 parts, le montant maximum de la bourse étant de 2 356,20 francs, soit un écart de 2 730,60 francs par an. C'est vraiment l'inégalité des chances ! Est-ce de cette façon que vous voulez encourager les jeunes à poursuivre des études agricoles et donc à rester dans l'agriculture ?

Vous savez qu'à l'heure actuelle sur trois jeunes diplômés de l'enseignement agricole, un seul s'installe comme agriculteur. Croyez-vous que le système de bourses proposé par le Gouvernement constitue un remède à cette situation ?

Pour ma part, madame le ministre, j'en doute. C'est pourquoi en terminant, je vous demande de nous faire connaître vos intentions et vos propositions dans ce domaine vital pour l'avenir de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Baylet.

M. Jean-Michel Baylet. Madame le ministre de l'agriculture, le budget dont vous avez la charge n'échappe pas — et pourquoi en serait-il autrement ? — à la rigueur que nous avons choisie.

Certains ont voulu comparer son volume à la masse globale des crédits de la nation, afin bien entendu de le minorer. Pour ma part, je ne considère pas cette opposition comme une démonstration probante et je préfère m'attarder sur vos choix de répartition à l'intérieur des postes budgétaires.

Qu'avez-vous choisi de privilégier ? L'enseignement, la formation, et par la loi sur les offices d'intervention, l'organisation des marchés : c'est l'avenir des agriculteurs qui vous a intéressé au premier chef. Les radicaux de gauche pensent qu'il en est bien ainsi.

Dix-huit mois durant, vous avez accompli des efforts dans un contexte souvent difficile : ils commencent à porter leurs fruits. De fait, pour la première fois depuis huit ans, la commission des comptes de l'agriculture est sur le point, cette année, de publier un revenu moyen positif par agriculteur.

Je salue les priorités qui sont les vôtres comme celles que nous, radicaux de gauche, aurions choisies et que, en tout cas, nous approuvons, non seulement parce que ces choix sont ceux de l'avenir mais aussi parce qu'ils sont parfaitement cohérents.

Est-ce à dire que nous approuvons sans réserve votre action, considérant ainsi toutes les difficultés comme aplanies ? Hélas, ce serait trop beau, vous vous en doutez, madame le ministre !

Permettez-moi d'examiner avec quelque sens critique, amicalement mais fermement, le chapitre qui concerne l'enseignement agricole public. Les crédits augmentent de 13,8 p. 100 en autorisations de programme et de 12,57 p. 100 en crédits de paiement. Il s'agit, d'une part, de remettre en état des bâtiments dégradés ou à rénover, d'autre part, d'ouvrir de nouveaux chantiers. A cet égard, il semble que l'enseignement supérieur soit mieux servi que l'enseignement technique alors qu'il en avait peut-être moins besoin. Vous avez créé cent postes que vous avez tous affectés à cet enseignement et vous avez titularisé près de 4 000 auxiliaires. Certes, l'héritage était lourd. La priorité, depuis dix ans, n'a pas été donnée à l'éducation et encore moins à l'enseignement agricole dont l'Etat n'était pas fâché de se décharger sur les établissements privés dont on a beaucoup parlé tout à l'heure.

M. Jean Proriot. Ils représentent 60 p. 100 de l'ensemble des établissements !

M. Jacques Blanc. Ils font du bon travail !

M. Jean-Marie Baylet. J'y reviendrai !

Votre projet initial accordait une augmentation de 5,3 p. 100 à l'enseignement agricole privé. Chacun vous a dit ici même, et parfois même avec véhémence, que c'était acculer ces établissements à des difficultés trop importantes, d'autant plus que bon nombre de familles sont obligées d'y mettre leurs enfants en raison des carences du secteur public, mais vous nous avez annoncé tout à l'heure madame le ministre, que cette augmentation serait en définitive de 10 p. 100. Pour ma part, je trouve que c'est tout à fait acceptable et je m'en félicite.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas suffisant !

M. Jean-Marie Baylet. Je sais que rien n'est jamais suffisant pour vous ! Mais rappelez-vous dans quelle situation vous avez laissé l'enseignement agricole et l'agriculture en général. Alors, monsieur Blanc, je vous en prie, ne nous donnez pas de leçons ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Bernard Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour l'agriculture. Il n'est jamais content !

M. Jean-Marie Baylet. La recherche agronomique, quant à elle, n'est plus du ressort de vos services, madame le ministre, et l'I.N.R.A. dépend maintenant du ministère de la recherche.

Revenons à l'enseignement. Je déplore sincèrement que vous n'ayez pu débloquer des crédits plus importants pour les bourses. L'écart, en effet, ne cesse de se creuser avec l'éducation nationale, et pourtant M. Savary lui-même, tout en prenant en compte la situation économique, est le premier à regretter ses trop modestes moyens.

Comment être à la pointe des recherches, en tête des compétitions quand nous n'avons pas le pourcentage de diplômés d'un grand pays à l'heure industrielle ? Cela est vrai aussi dans le domaine agricole où les retards sont plus importants encore.

Néanmoins, je note avec intérêt votre conception ouverte de l'enseignement puisque vous tentez de le poursuivre à travers des animations culturelles en milieu rural dont 100 animateurs Fonjep auront la charge en 1983.

Vous nous avez rassurés en nous précisant qu'une commission interministérielle « agriculture - éducation nationale » était en place et tentait d'harmoniser les statuts des professeurs et leurs enseignements afin de parvenir à l'institution d'un grand service public unifié. Pourquoi, dans ce cadre, ne pas définir une enveloppe globale pour les bourses ?

A quoi pourrait servir d'attirer des jeunes dans des lycées agricoles et dans des études supérieures d'agriculture, s'ils n'avaient un jour l'objectif de s'installer sur leurs terres et d'en tirer un revenu au moins comparable à celui des autres catégories de Français ?

Il faut avouer que, pour l'instant, ils en sont encore loin, malgré les efforts que je signalais tout à l'heure.

Je parlerai tout d'abord de la D.J.A. — dotation d'installation des jeunes agriculteurs — et ensuite de l'organisation des marchés.

Le Président de la République a pris l'engagement de doubler la D.J.A. et vous avez confirmé qu'après l'avoir augmentée de 30 p. 100 en 1982, elle doublerait réellement d'ici à janvier 1983 et qu'en outre 13 000 jeunes agriculteurs en profiteraient, contre 8 000 seulement en 1980.

L'obtention de cette dotation étant liée à l'accomplissement d'un stage de formation en gestion, on peut à juste titre considérer que la D.J.A. est éducative. Reste ses modalités d'attribution dont, vous-même, madame le ministre, êtes convaincue qu'elles devraient être corrigées.

Mais alors que les crédits de la D.J.A. augmentent de près de 80 p. 100, l'indemnité viagère de départ stagne à 5,85 p. 100. Aura-t-elle ainsi, je ne le crois pas, un pouvoir d'incitation suffisant auprès des agriculteurs atteignant l'âge de la retraite ?

On ne peut éviter de parler à cet égard de la nécessaire réforme foncière, mais je ne vous cacherai pas que le projet d'offices fonciers suscite auprès des radicaux de gauche, et vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, dans nos régions, de réelles réserves.

M. Jacques Blanc et M. Jean Proriot. Très bien !

M. Jean-Michel Baylet. Nous verrons ce qu'il en sera exactement lorsque le projet de loi sera examiné par le conseil des ministres, et les radicaux de gauche se prononceront alors.

M. Jean Proriot. Nous partageons vos réserves.

M. Jean-Michel Baylet. Mais je vous encourage à continuer à partager les positions des radicaux de gauche : vous évoluez dans le bon sens, mes chers collègues de l'opposition.

M. Jacques Blanc. Je me demande si ce n'est pas vous qui évoluez !

M. Jean-Michel Baylet. A l'inverse, nous sommes tout à fait d'accord sur les offices par produits et nous attendons la publication des décrets d'application de la loi que nous avons votée.

Il ne semble pas que les critiques portant sur les moyens mis en place soient fondées puisque le rôle primordial des offices, au moins cette année, sera d'assurer une gestion rigoureuse et efficace des marchés, l'Etat se réservant d'intervenir sur certains marchés délicats comme celui des fruits et légumes et celui de la viande porcine.

Ainsi les prix seront plus compétitifs et les revenus mieux assurés par une politique de qualité en liaison, je l'espère, avec le secteur agro-alimentaire qui, par ses produits élaborés, devrait pouvoir pallier les problèmes liés à l'effondrement des cours mondiaux.

Sait-on assez que les industries agro-alimentaires viennent au deuxième rang de l'industrie française ? Néanmoins, si la France tient la tête de la Communauté économique européenne pour les industries de première transformation, c'est la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne qui représentent plus de la moitié de l'industrie des produits élaborés.

Les traditions faisaient pourtant de nous le pays sans doute le mieux placé parmi les partenaires européens, mais nous n'avons pas su exporter, nous adapter à la spécificité des demandes.

Bien plus, nous avons importé des technologies et des machines. Pourtant, presque toutes les régions de France pourraient mettre en valeur leurs productions, non seulement par une première transformation sur place, mais aussi par une seconde élaboration en démultipliant sur notre territoire les petites et moyennes entreprises.

N'est-ce pas un paradoxe que, même dans ce domaine, Paris et l'Île-de-France réalisent 25 p. 100 de l'activité totale, alors que des départements agricoles, comme le Tarn-et-Garonne qui m'est cher, n'ont pratiquement pas d'industries de transformation ?

Le Gouvernement, certainement très intéressé par les capacités exportatrices de l'agro-alimentaire, entend-il prendre des mesures pour favoriser son développement et, particulièrement, pour diminuer nos importations dont le coût atteint près de 10 milliards ?

Je ne peux terminer cette intervention sans évoquer le projet de B. A. F. S. A.

Je note que, depuis 1978, les prestations vieillesse constituent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses — de 55 à 57 p. 100 — alors que les prestations familiales vont en diminuant : 13,2 p. 100 en 1978 et un peu plus de 11 p. 100 en 1983. Il apparaît donc que les agriculteurs âgés sont nombreux et demeurent sur leurs terres, alors que les jeunes ont rarement des familles nombreuses, contrairement aux clichés entretenus à souhait.

Cette année, les cotisations sociales augmentent de 13,5 p. 100, contre 23 p. 100 l'an passé, et les prestations de 12,5 p. 100 : dorénavant, grâce à votre action, madame le ministre, les agriculteurs sont à peu près à parité avec les salariés.

Dans un souci de justice et de rationalité, il était nécessaire de parvenir à cette parité et nul ne nie l'effort demandé au monde agricole.

Mais il semble bien que cet effort soit encore trop disparate, que la fiscalité sociale fondée sur le revenu cadastral ne soit plus très significative et que, là encore, la nécessité d'une réforme du foncier se fasse sentir.

Il n'est pas certain non plus que l'uniformisation de ces prestations à l'assiette mal fondée soit ressentie comme dynamique par le monde agricole.

Bien au contraire, les plus entrepreneurs se plaignent d'être pénalisés. La recherche d'une base d'imposition pour une fiscalité plus juste, mieux adaptée à la diversité du monde agricole, est l'un des problèmes urgents qui se posent à nous.

J'ai rendu hommage à votre souci de l'avenir, madame le ministre ; je me suis permis de dire nos désaccords, mais je n'ai peut-être pas assez souligné l'esprit remarquable qui vous anime, ainsi que M. le secrétaire d'Etat et vos services. Je n'ai peut-être pas assez insisté sur votre volonté de dialogue avec des interlocuteurs diversifiés, que vous avez affirmée avec force et persuasion, sur la convocation des états généraux du développement qui tiendront leurs assises en mars prochain, et dont chacun attend des innovations et des impulsions nouvelles, enfin sur les élections aux chambres d'agriculture, dans les derniers jours de janvier qui, peut-être, donneront l'image d'un syndicalisme agricole renoué, plus ouvert et plus représentatif, en particulier des jeunes générations, celles que nous souhaitons aider à rester au pays.

M. Jean-Louis Goasdouff. Vous anticipez !

M. Jean-Michel Baylet. Voilà des raisons d'espérer et de nous convaincre que l'essentiel n'est peut-être pas l'importance de la masse des crédits affectés à l'agriculture, mais leur utilisation rationnelle et intelligente au service d'une politique que nous souhaitons plus tournée vers l'avenir et la jeunesse.

Quoi qu'il en soit, madame le ministre, malgré ces quelques réserves, les députés radicaux de gauche voteront votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes).

M. le président. La parole est à M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Depuis dix-huit mois, madame le ministre, votre ministère a fixé un certain nombre d'orientations propres à renforcer la capacité de production, organiser la promotion des marchés et instaurer une plus juste répartition des charges et des aides.

Les résultats positifs sont déjà perceptibles dans les domaines des prix agricoles et des revenus des agriculteurs, ainsi que dans l'organisation des marchés. On note une plus grande équité.

Les priorités accordées par votre budget aux dépenses porteuses d'avenir et votre souci de favoriser les exploitations modestes méritent d'être soulignés, notamment le doublement de l'allocation aux jeunes agriculteurs.

Pourtant, madame le ministre, il reste encore d'importantes inégalités régionales et géographiques sur lesquelles je voudrais appeler votre attention.

L'excellent rapport établi par notre collègue, M. Louis Besson, député de la Savoie, au nom de la commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées a fait ressortir de façon remarquable tous les handicaps auxquels se heurte l'agriculture de montagne et les énormes difficultés qu'elle doit surmonter, alors qu'elle est contrainte de lutter dans des conditions inégales avec l'agriculture de plaine.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir les exploitations de montagne figurer parmi les revenus moyens les plus bas de France.

Par exemple, le revenu brut d'exploitation de l'Ariège était, en 1981, de 33 511 francs, alors que la moyenne française était de 56 569 francs, ce qui place les agriculteurs ariégeois au soixante-quinzième rang. Encore faut-il tenir compte du fait que cette situation moyenne est loin de traduire la réalité, puisque les variations entre les exploitations des zones de haute montagne et celles qui sont moins défavorisées peuvent faire apparaître des disparités très importantes allant du simple au quintuple, ce qui souligne davantage encore la situation dramatique de certaines petites exploitations.

Tenus à l'écart de la plupart des aides de soutien aux marchés, soit parce que celles-ci sont proportionnelles aux quantités produites, et défavorisent donc la montagne, soit parce que les produits spécifiques de ces zones, comme les fromages et les productions d'animaux maigres, ne sont pas concernés par les mécanismes communautaires, les agriculteurs de la montagne sont régulièrement défavorisés par rapport à ceux de la plaine.

C'est d'ailleurs ce que font apparaître toutes les études unanimes à reconnaître l'aggravation des disparités entre régions, aggravation consécutive à cette politique.

Ainsi, ces résultats montrent que quand les aides à l'agriculture sont, par exploitation, de 20 300 francs en plaine, elles sont seulement de 15 600 francs en montagne.

L'indemnité spéciale de montagne constitue, jusqu'à présent, le seul moyen de réduire un peu les effets de cette inégale répartition. Pour beaucoup d'exploitations, elle constitue le ballon d'oxygène indispensable représentant en moyenne 15 p. 100 du revenu, mais parfois 30 p. 100, et même davantage.

M. Louis Besson. Tout à fait exact !

M. Augustin Bonrepaux. Malheureusement, depuis sa création en 1972, elle n'a été réévaluée qu'une seule fois.

M. Jacques Blanc. Par nous !

M. Augustin Bonrepaux. Oui, mais en 1980, à la veille des élections présidentielles ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Guy-Michel Chauveau. Il l'avait oublié !

M. Augustin Bonrepaux. Le nouveau Gouvernement, lui, n'attendra pas sept ans. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Blanc. Qu'il le fasse tout de suite !

M. Augustin Bonrepaux. D'ores et déjà, dans un projet de loi, il se préoccupe des problèmes de la montagne, et nous souhaitons et attendons une augmentation significative de l'I. S. M. traduisant plus concrètement pour des agriculteurs la volonté du Gouvernement en ce domaine.

M. Jacques Blanc. Cela ne figure pas dans le projet de budget !

M. Augustin Bonrepaux. L'installation des jeunes doit aussi constituer l'un des objectifs essentiels de la politique agricole. Cela est encore plus vrai dans les zones défavorisées où les populations sont souvent âgées et où sont nécessaires les idées nouvelles et l'énergie des jeunes générations pour relancer l'agriculture. Leurs problèmes d'installation sont énormes, et si nous accueillons avec une extrême satisfaction le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs dès le 1^{er} janvier 1983, il reste encore les difficultés d'investissement pour les bâtiments d'élevage et les insurmontables problèmes fonciers qui paralysent particulièrement la montagne et soulignent toute l'urgence d'une profonde réforme.

Si la montagne nécessite une politique globale, les différents problèmes doivent aussi être appréhendés au niveau des divers massifs, afin de prendre réellement en compte tous les handicaps liés au relief, à l'altitude, à la situation géographique. Aussi les différentes zones ne peuvent-elles être établies suivant les mêmes critères dans toutes les régions montagneuses. A cette occasion, madame le ministre, je rappellerai à votre attention le dossier de révision des zones dans le département de l'Ariège.

Enfin, je voudrais aussi appeler votre attention sur une question qui préoccupe beaucoup les élus des communes rurales. Il s'agit de la décentralisation des crédits. Les dispositions du projet de loi de finances pour 1983 tiennent compte de la globalisation des subventions d'équipement, par exemple, pour l'électrification rurale et l'adduction d'eau potable. Alors qu'en 1982, le programme d'aide du fonds d'amortissement des charges d'électrification atteignait 1 750 millions, pouvons-nous connaître le montant de ce programme pour 1983, ainsi que l'évolution des crédits pour l'eau potable et l'assainissement ?

En conclusion, madame le ministre, je voudrais insister particulièrement, au nom des parlementaires socialistes qui ont participé activement aux travaux de la commission d'enquête, sur les problèmes les plus urgents de l'agriculture en montagne, exposés dans le rapport de notre collègue Louis Besson : installation des jeunes, problèmes fonciers, revalorisation de l'I. S. M.

Nous remercions vivement le Gouvernement d'avoir répondu à notre préoccupation en annonçant le dépôt d'un projet de loi sur la montagne. Nous enregistrons avec beaucoup de satisfaction le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, mais nous attendons aussi l'indispensable réforme foncière et souhaitons vivement que, dès le projet de budget pour 1983, des mesures concrètes soient introduites avec une revalorisation significative de l'I. S. M. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Madame le ministre, je voudrais tout d'abord vous poser une question : avez-vous écouté le Président de la République lancer hier à Marseille cet appel à l'investissement : « Je souhaite un investissement qui réponde aux besoins d'aujourd'hui et prépare ceux de demain, un investissement qui nous mette dans la course, celui qui produit la richesse ».

Investir, investir, dit le Président de la République.

Pénurie, pénurie, voilà ce que vous nous proposez dans ce projet de budget, à moins, madame le ministre, qu'après avoir écouté et entendu cet appel, vous ne décidiez de nous annoncer tout à l'heure une enveloppe substantielle pour l'enseignement agricole, les équipements ruraux, l'aide à la modernisation et la solution du problème foncier.

La pénurie, madame le ministre, qui pourrait ne pas la constater ? En fait, ce projet de budget montre — et c'est triste pour notre pays — que vous sacrifiez l'avenir, l'avenir de l'agriculture et l'avenir du monde rural.

M. Jean Valroff. Que d'exagération !

M. André Lejeune. Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Jacques Blanc. Et c'est un cri d'alarme que je veux lancer ici.

La preuve ? Les crédits qui concernent l'amélioration de l'appareil productif, les aménagements fonciers, dont le remboursement — associant les crédits de votre ministère et ceux prévus dans la dotation globale d'équipements — diminuent de plus de 21 p. 100.

Les crédits qui concernent l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement de l'espace rural, les équipements ruraux diminuent, tout compris, de plus de 23 p. 100.

Or, madame le ministre, en 1982 déjà, l'évolution de vos crédits n'avait pas suivi l'augmentation de 28 p. 100 du budget de l'Etat. Elle était déjà en retrait et, par une décision arbitraire prise par le Gouvernement, c'est 25 p. 100 des crédits d'investissement qui avaient été amputés, ce qui équivalait à la perte d'un trimestre de travaux pour les équipements ruraux et les aménagements fonciers.

Vous condamnez le pays rural, et cela m'inquiète.

M. André Lejeune. Un peu tard !

M. Jacques Blanc. J'ai parlé, il y a quelque temps, de décentralisation-spectacle. Mais je me demande aujourd'hui si ce n'est pas une décentralisation machiavélique qui vous permet de camoufler le désengagement de l'Etat, de laisser croire que vous allez donner des pouvoirs supplémentaires aux collectivités locales, alors que vous en diminuez les moyens.

Je vous interroge : quand et comment les départements pourront-ils bénéficier des crédits prévus dans la dotation globale d'équipement ? Le texte n'est pas encore voté. Les décrets d'application ne peuvent donc pas être prêts.

J'ai peur, madame le ministre, que, pour ne pas répéter l'opération d'amputation de 25 p. 100 à laquelle j'ai fait allusion, les faits ne vous conduisent à perdre encore cette année, sur vos modestes crédits, une partie de ceux qui sont inscrits à la dotation globale d'équipement. C'est d'ailleurs une illustration de la nouvelle manière de gouverner socialo-communiste. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy Vadepiéd. Le mot est lâché !

M. André Lejeune. Il y avait longtemps qu'on ne l'avait pas entendu !

M. Jacques Blanc. Je lance donc un cri d'alarme pour le pays rural, qui ne pourrait survivre à une baisse d'un tiers des travaux d'adduction d'eau, des aménagements de villages, des réalisations de gîtes, des travaux d'électrification rurale, de viabilité, travaux indispensables au maintien de la vie dans le pays rural.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous avez fait disparaître les deux tiers des paysans !

M. Jacques Blanc. Et si vous n'avez pas entendu l'appel de M. Mitterrand, je souhaite que vous entendiez celui de l'ensemble du conseil général de Lozère qui, à l'unanimité, m'a chargé, madame le ministre, de vous demander une enveloppe supplémentaire pour l'ensemble de ces crédits d'investissement.

Par ailleurs, et c'est une autre caractéristique de cette nouvelle manière de gouverner, vous nous parlez tous les jours, madame le ministre, de solidarité. Mais de quelle solidarité s'agit-il dans votre projet de budget ? Il n'y en a pas pour le pays rural, pour les zones défavorisées de montagne. Tout à l'heure, on vous faisait d'ailleurs remarquer qu'il n'y avait pas de revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne. Vous mettez en cause l'avenir même du pays rural, en particulier des zones défavorisées.

Quel est le résultat de la décentralisation-spectacle dans un pays rural ? Un poids supplémentaire pour l'ensemble des finances des départements concernés. Et je sais de quoi je parle ! Dans un petit département comme le mien, c'est 3 à 4 p. 100 d'impôts en plus qu'il faut voter pour assurer le financement des charges, car il n'y a pas de recettes supplémentaires.

Alors, madame le ministre, comment faire face aux besoins toujours plus pressants pour assurer une vie normale à l'ensemble des habitants de nos campagnes ?

Enfin, madame le ministre, plusieurs orateurs, notamment M. Proriol, ont parlé de l'enseignement privé. L'année dernière, je vous faisais remarquer que vous aviez trouvé, dans l'héritage, à votre arrivée au ministère, 51 millions de francs qui vous permettaient de faire face. Aujourd'hui, dans votre budget, vous oubliez ces 51 millions, ce qui vous permet de présenter une augmentation apparente de 15 p. 100. Mais elle n'est, en réalité, que de 5 p. 100 ! Cela est intolérable !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il ne sait pas lire !

M. Jacques Blanc. Vous n'avez pas le droit d'asphyxier l'enseignement libre.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. Jacques Blanc. Enfin, où en sommes-nous, sur le plan communautaire, en ce qui concerne les mécanismes devant interdire la circulation de produits — vins, fruits ou légumes — en dessous d'un prix minimum ? C'est le seul moyen communautaire de préserver l'avenir des viticulteurs et des producteurs de fruits et légumes.

J'aimerais aussi savoir que qu'il en est de l'entrée de l'Espagne dans la communauté.

M. le président. Monsieur Blanc, acheminez-vous vers votre conclusion.

M. Jacques Blanc. Je conclus, monsieur le président.

Nous ne pouvons pas laisser se développer dans le pays rural, notamment dans le Languedoc-Roussillon, les illusions qu'entretenaient certaines déclarations. Ce sont les faits qui comptent. Or les faits, hélas ! c'est un budget de pénurie. Et si, par malheur, vous ne nous annoncez pas une enveloppe supplémentaire pour les équipements, vous démontrez qu'à vos yeux le pays rural et l'agriculture ne sont pas porteurs d'avenir ou de richesse pour l'ensemble du pays. Or c'est à partir d'une politique intelligente d'aménagement de l'espace rural...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ce n'est pas celle que vous avez zénée !

M. Jacques Blanc. ... que l'on permettra aux femmes et aux hommes de vivre dans ce pays et de lutter ainsi efficacement contre les difficultés de l'emploi. C'est en effet dans le pays rural que l'on pourra peut-être, demain, créer le plus d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Vous avez fait disparaître les deux tiers des paysans !

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Madame le ministre, mes chers collègues, l'année 1982 aura marqué un tournant dans la politique viticole de notre pays.

Le Gouvernement s'est enfin penché sur les problèmes qui assaillent depuis longtemps la viticulture française, et notamment celle du Midi.

Après une large consultation interprofessionnelle, deux mesures importantes ont été prises qui pourraient et qui devraient mettre un terme heureux à la longue crise qui pénalise nos viticulteurs depuis plus de vingt ans. Il s'agit du vote de la loi sur les offices et de la modification profonde des règlements communautaires.

Ce sont des dispositions que nous avons demandées, en vain, pendant de nombreuses années. Jamais nous n'avons été entendus, ni même écoutés. Le pouvoir d'alors voulait ignorer la situation dramatique du Midi et, au lieu de recevoir une solution à nos problèmes, nous avons dû subir une politique anti-vin dont les résultats les plus graves ont été la crise que chacun connaît et l'invasion de notre marché par les importations inutiles et à bas prix.

Quant à la fiscalité, il convient de la diminuer, je ne cesse de le répéter.

La loi sur les offices est devenue définitive et l'office des vins, pour lequel nous nous sommes battus si opiniâtrement, sera bientôt une réalité. Certes, il ne correspond pas entièrement à vos projets initiaux. Le Gouvernement a été obligé de tenir compte de la politique viticole telle qu'elle est organisée dans le cadre du Marché commun agricole, politique malheureusement axée sur un libéralisme dangereux et dépassé. Bruxelles n'a pas manqué, lors de la mise au point de votre projet de loi, de vous faire des observations, menaçant même sans doute de ne pas avaliser la nouvelle politique agricole française si ses avis n'étaient pas pris en considération.

Mais, même avec ses imperfections, il est évident que l'office des vins, tel qu'il sera mis en place, constituera un progrès certain.

En effet, le texte voté précise que le rôle des offices est de garantir aux agriculteurs un niveau de vie équitable, notamment par la promotion des produits. En ce qui concerne principalement les vins, l'office, s'il est tenu d'exécuter les décisions de Bruxelles, pourra proposer aux pouvoirs publics des adaptations de nature à améliorer l'organisation et la régularisation des marchés.

Une des dispositions essentielles prévoit que l'office contribuera à mettre en œuvre les actions nécessaires à l'application sur le plan national des décisions de prix intervenues au niveau communautaire. Ce sera un bon moyen d'obtenir du commerce le respect des prix fixés à Bruxelles, ce qui n'a jamais été le cas depuis qu'existe le marché commun du vin.

Enfin, le texte sur les offices, par la reconnaissance légale des visas des contrats, par l'agrément des chais et par le contrôle des importations et des exportateurs, permettra d'avoir dorénavant cette transparence indispensable du marché que nous recherchons depuis si longtemps sans résultat tangible.

Certes, l'office à lui tout seul ne pourra pas tout faire, puisque son action sera limitée par Bruxelles, mais il jouera un rôle de conseil auprès du Gouvernement, auquel il devra même soumettre toutes les solutions aux problèmes qui ne manqueront pas de se poser au cours de chaque campagne, afin que celui-ci les défende au niveau de la Communauté.

Quant aux derniers règlements communautaires, par la fixation d'un prix minimal, par la distillation préventive et, éventuellement, obligatoire, par la pérennité des contrats à long terme, ils ont constitué un progrès important pour la vérité des prix. Cependant, si nous sommes d'accord avec l'esprit nouveau de ces règlements, nous ne pouvons approuver les niveaux trop bas des prix fixés pour les distillations. Ils ne seront pas incitatifs pour la distillation préventive et pourront même se révéler ruineux pour la distillation obligatoire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, au cours de votre voyage récent dans le Midi, vous avez déclaré que le revenu issu des primes de distillation devait être considéré comme un surplus de revenu, un supplément pour les producteurs, et non comme un revenu normal pour une récolte normale.

Votre raisonnement serait exact si les prix fixés à Bruxelles, pour la campagne 1982-1983, étaient effectivement payés aux viticulteurs. Je vous rappelle ceux des vins rouges : prix de déclenchement, 18,62 francs ; prix d'orientation, 20,26 francs le degré hectolitre. Mais, si les prix continuaient à se traîner entre 16 et 17 francs, au lieu de 20,26 francs, la distillation obligatoire entraînerait pour ceux qui la supporteraient une indiscutable diminution de revenu.

Il vous appartiendra donc, comme le prévoit le texte sur les offices, de favoriser un accord interprofessionnel garantissant les prix fixés par la Communauté ou, à défaut d'accord, de prendre, sur proposition de l'office, les mesures nationales nécessaires au respect de ces prix, qui demeurent modestes si on les compare aux prix de revient ou aux prix à la consommation.

Je souhaite, madame le ministre, que d'ici au début officiel de la campagne, le 15 décembre, le décret portant création de l'office des vins soit publié dans une forme satisfaisante et que cet office devienne rapidement opérationnel et utile.

En terminant, j'appelle votre attention et celle du Gouvernement tout entier sur les très graves dégâts causés ces jours-ci dans ma région et sur le littoral méditerranéen par les inondations. L'ouragan et un coup de mer, dégâts qui portent à la fois sur les vignobles, les immeubles et la voirie. Je demande des secours et des aides pour les particuliers et pour les communes frappés par ce désastre. J'espère que votre réponse sera positive. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Madame le ministre, votre tâche n'est pas facile, mais votre projet de budget présente des points faibles. J'en ai retenu cinq.

Premièrement : l'augmentation des charges. Elles s'accroissent de 16 p. 100 en moyenne et de 25 p. 100 pour certaines régions, notamment pour la basse Normandie, alors que l'an dernier leur augmentation était déjà très forte, puisqu'elle atteignait 23 p. 100 en moyenne et jusqu'à 35 p. 100 pour certaines régions.

Deuxièmement : la faiblesse des crédits réservés à l'enseignement privé agricole. Ils ne progressent que de 5,3 p. 100 alors que cet enseignement représente 60 p. 100 de l'enseignement agricole français. Cette limitation dramatique de crédits porteurs d'avenir menace très sérieusement l'agriculture française.

Troisièmement : l'insuffisance de protection du revenu. Vous vous êtes certes battue courageusement à Bruxelles pour obtenir une augmentation des prix de 13 p. 100. En République fédérale d'Allemagne, l'augmentation de 9,1 p. 100 a donné satisfaction aux agriculteurs, mais c'est parce que l'accroissement de leurs charges a été contenu dans une limite de 4 p. 100 et que l'inflation allemande tourne également autour de ce chiffre. Même situation pour la Hollande. En France, ces 13 p. 100 ne sont pas satisfaisants pour les paysans parce que leurs charges représentent jusqu'au double de l'augmentation des prix. Il est donc impératif de maintenir la progression des charges en dessous de 13 p. 100, c'est-à-dire dans la limite de l'augmentation des prix obtenue à Bruxelles.

Si l'n'était pas possible d'y parvenir, il serait nécessaire que le Gouvernement prenne un certain nombre de mesures pour compenser la perte de revenu subie. Ces mesures, vous les

connaissez, madame le ministre. Vous n'avez pas besoin du feu vert de Bruxelles pour supprimer la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou pour réduire la T. V. A. sur le carburant agricole de 17,6 p. 100 à 7 p. 100. L'Irlande, pays de la Communauté économique européenne, a accordé une exonération totale.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Que ne l'avez-vous fait dans le passé !

M. François d'Harcourt. Vous n'avez pas besoin du feu vert de Bruxelles pour freiner les importations, pour supprimer les taxes sur les engrais ou sur les aliments du bétail, pour procéder à la limitation et au déplaçonnement des charges sociales, afin de permettre notamment aux petites et moyennes exploitations de survivre. Point n'est besoin non plus de la bénédiction communautaire pour octroyer éventuellement aux agriculteurs un crédit T. V. A. égal au manque à gagner.

Le quatrième point faible concerne les dotations et les aides aux jeunes agriculteurs qui sont notoirement insuffisantes.

Plusieurs députés socialistes. Oh !

M. François d'Harcourt. Les difficultés des jeunes agriculteurs sont amplifiées par le fait qu'ils ne peuvent obtenir les terres dont ils ont besoin dans la mesure où leurs aînés s'y accrochent en continuant de travailler après soixante-cinq ans parce que leurs retraites sont insuffisantes.

A votre décharge, madame le ministre, je dirai que cette situation n'est pas nouvelle.

M. Martin Malvy, rapporteur spécial. Nous l'avons même améliorée.

M. François d'Harcourt. Les retraites agricoles sont notoirement insuffisantes : 5 000 francs par trimestre ou quelquefois moins, est-ce un chiffre décent ?

Est-il normal qu'à cotisations égales un agriculteur perçoive une retraite trois, voire quatre ou cinq fois moins élevée qu'un salarié ?

Est-il normal que les agriculteurs soient privés du bénéfice de l'abattement de 20 p. 100 sur l'impôt sur le revenu alors qu'ils paient des impôts sociaux et fonciers colossaux ?

Est-il normal que les agriculteurs de ce pays, notamment les éleveurs, soient contraints de travailler soixante-dix heures par semaine, sans congés ni repos, pour un revenu sensiblement égal au S. M. I. C. et n'aient droit, en cas de maladie, ni aux indemnités journalières ni à l'arrêt de travail ?

M. Jean Jarosz. A qui la faute ?

M. François d'Harcourt. Vous préconisez, à juste titre, la lutte contre les inégalités pour une plus grande justice sociale. Mais voilà des inégalités évidentes, criantes, choquantes !

Madame le ministre, j'espère que vous prendrez les mesures nécessaires pour les réduire, car ces mesures sont attendues par la très grande majorité des agriculteurs français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Chapuis.

M. Robert Chapuis. Madame le ministre, le budget de l'agriculture prévoit la mise en place en 1983 des premiers offices d'intervention par produit, et nous nous en réjouissons. Sans doute, leurs moyens sont encore modestes, mais il importe de les instituer au plus vite car certains agriculteurs ne peuvent plus attendre. C'est notamment le cas des producteurs de fruits et légumes.

Dans ce secteur, malgré quelques difficultés en fin de saison, l'année 1982 aura été indéniablement positive par rapport aux précédentes. Les conditions climatiques n'ont pas été aussi défavorables que pour l'élevage ou les céréales, et vos services ont su prendre, le plus souvent à temps, les mesures conjoncturelles qui ont aidé les producteurs à tenir le choc.

Il n'empêche qu'une fois encore les retraits ont scandalisé les consommateurs et meurtri les producteurs. Les agriculteurs des régions défavorisées, où les productions sont plus tardives, se sont souvent vus, une fois de plus, pénalisés par les importations ou par l'effondrement des cours. Aujourd'hui encore, une mauvaise régulation des marchés conduit à des stockages trop importants qui empêchent les coopératives d'accueillir toute la production, au détriment d'un grand nombre de petits et de moyens producteurs.

C'est un problème que nous connaissons en Ardèche, avec le dernier fruit de l'année — je veux parler de la châtaigne — dont les exportations ne sont pas assez soutenues et dont les cours sont insuffisamment rémunérateurs. Je prends cet exemple parce que je le connais bien, mais il ne fait qu'illustrer des problèmes beaucoup plus larges.

Ce serait une grave erreur de croire que la situation s'améliore parce que les manifestations se font moins nombreuses ou moins violentes. Il importe au contraire de profiter de ce répit pour prendre les mesures structurelles indispensables.

Dans cet esprit, il faut négocier, avec tous les intéressés, les conditions propres à garantir un revenu décent pour les producteurs, des prix corrects à la consommation, des marges convenables pour les commerçants et une compétitivité plus grande pour nos industries de transformation.

L'office des fruits et légumes pourrait être l'instrument de ce dialogue, au plan national comme au plan régional. Ainsi pourrait-il mieux réaliser les objectifs d'un véritable contrat entre producteurs, consommateurs, négociants et industriels, avec l'appui des pouvoirs publics. Des bases existent déjà pour la centaine de produits qui relèvent de ce secteur : une vingtaine de comités régionaux, de nombreux centres techniques, près de 400 groupements de producteurs.

Mais d'autres chiffres traduisent bien certaines difficultés. En 1982, les groupements sont aussi nombreux qu'il y a dix ans. En 1970, les fruits et légumes représentaient 14,4 p. 100 de la production agricole, alors qu'ils n'en représentaient plus que 10,8 p. 100 en 1980. Les centres techniques sont mal connus des producteurs et parfois mal adaptés aux conditions réelles de la production. Enfin, la distribution — avec toutes les étapes de transport et de manutention qu'elle implique — pèse très lourd sur le système, et l'on sait combien d'agriculteurs s'indignent de voir leurs produits vendus au détail cinq, six, voire dix fois plus cher qu'on ne les leur achète.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Robert Chapuis. Ce secteur connaît des inégalités incroyables. Certaines sont liées au climat ou à la géographie, mais d'autres ont un caractère purement spéculatif. A ce jeu, parce qu'ils disposent des moyens de peser sur le marché ou de se concentrer sur un seul produit pendant quelques années avant de se concentrer sur un autre, les plus riches s'enrichissent tandis que les plus pauvres s'appauvrissent.

Dans ma région, le découragement des anciens ne favorise guère l'installation des jeunes. Va-t-on détruire nos capacités de production au moment où les produits d'autres pays méditerranéens s'approprient à envahir le marché ? L'exemple du textile montre malheureusement qu'on ne peut reconstruire ce qu'on a laissé déperir.

A court et à moyen terme, quatre actions me paraissent indispensables.

Premièrement : la réforme du système communautaire. La politique agricole commune a structuré le développement de notre agriculture et il n'est pas question d'en remettre en cause le principe. Seulement, sous peine de voir dégénérer toute une part de la production agricole, il faut en réformer les modalités.

L'extension des prix de référence, le contrôle effectif de la qualité, une plus grande transparence des rapports avec les pays tiers et entre les pays de la Communauté, la détermination de seuils de prix et de quantités tolérables pour les importations — et qui soient effectivement respectés — une action commune pour réduire la dépendance des agriculteurs européens en matière d'engrais, d'énergie, de produits industriels, une meilleure concertation dans le dialogue entre les pays européens et les pays en voie de développement pour aider ces pays dans leur effort alimentaire : voilà quelques-unes des tâches de chapitre de la négociation européenne qu'il va falloir engager.

Vous connaissez, madame le ministre, l'importance et l'urgence de cette négociation dans la perspective de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal au Marché commun. Nous nous réjouissons des changements politiques intervenus en Espagne. Le peuple espagnol s'est doté d'un gouvernement socialiste. Les socialistes français, eux aussi investis par le peuple, trouveront certainement avec la nouvelle Espagne les moyens de régler les contradictions qui peuvent exister entre nos pays tout en respectant nos intérêts communs. Finalement, c'est peut-être là que se jouera le sort de l'Europe, car celle-ci ne peut pas se construire contre les intérêts légitimes des peuples qui la composent.

Trois autres actions me paraissent également importantes : la réduction des inégalités, la valorisation de produits, la transformation des productions.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Robert Chapuis. Je ne traiterai pas chacun de ces points en détail.

Je me contenterai de souligner que pour réduire les inégalités dans le secteur des fruits et des légumes, il faudra tenir compte du fait qu'il est caractérisé par deux types de production. L'une intensive, quasi industrielle, sera certainement prise en compte par l'office. L'autre est plus dispersée ; elle complète une autre production agricole, voire une autre activité pour tel ou tel membre de la famille ; elle s'efforce d'équilibrer le revenu par la diversité des produits et par la répartition dans le temps. Il faut que ce type de production, dont la fonction de soutien du revenu est essentielle, soit aussi pris en charge par l'office.

En ce qui concerne la valorisation et la transformation des produits, les interprofessions doivent être conservées, mais à condition de ne pas figer les rôles. Les agriculteurs doivent prendre leur part à la transformation ; c'est un enjeu essentiel pour l'industrialisation de certaines régions, à l'Ouest, dans le Sud-Ouest ou dans le Sud-Est. Cette participation doit même s'étendre à la commercialisation.

Je conclurai en soulignant que l'exemple des fruits et légumes montre que notre agriculture peut tenir le choc : choc du futur, mais aussi choc du présent. Encore faut-il qu'on donne aux producteurs le sentiment qu'ils sont soutenus et qu'on leur procure les moyens de réduire leurs coûts de production et d'améliorer ainsi leurs revenus. C'est une tâche difficile, tant les situations sont disparates. Mais elle peut être menée à bien avec efficacité, grâce à une large concertation. Vous l'avez d'ailleurs déjà montré.

Il faut trouver pour le monde agricole une autre forme des contrats de solidarité. Nous vous faisons confiance pour l'inventer dans les mois à venir. Je crois pouvoir dire qu'il ne faut pas tarder. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Le projet de budget de l'agriculture pour 1983 se caractérise par une priorité renforcée en faveur du développement agricole, dont l'avenir dépend, pour une large part, de la place réservée aux jeunes exploitants et, en particulier, des conditions de leur installation.

J'aimerais traduire l'acuité de ce problème à travers deux chiffres qui concernent le Jura. En 1970, ce département comptait quelque 6 300 chefs d'exploitation ; en 1980, ils n'étaient plus que 4 560, soit une chute de près de 30 p. 100.

Cet exemple illustre hélas fort bien le phénomène de désertification des zones rurales, phénomène qui frappe tout particulièrement les régions de montagne et les zones les plus défavorisées.

Cette désertification est mise en évidence par l'analyse des structures d'exploitation et des structures d'âge.

Ainsi, dans une zone fort déshéritée du Jura, la Bresse jurassienne, 21 p. 100 des exploitants sont âgés de plus de cinquante-cinq ans et n'ont pas de successeurs. C'est la raison pour laquelle les jeunes appellent de leurs vœux la mise en place d'un système visant à répertorier les exploitations libérables sans successeurs, qui constituerait un outil d'orientation privilégié.

C'est justement pour maintenir une agriculture et des agriculteurs dynamiques dans notre pays que vous avez mené, madame le ministre, depuis dix-huit mois, une politique active d'installation des jeunes, dont votre projet de budget pour 1983 constitue le prolongement.

Bénéficiant actuellement à la moitié des jeunes exploitants, la dotation aux jeunes agriculteurs constitue l'un des axes essentiels de cette politique. Son doublement en deux ans, auquel s'était engagé le Président de la République, se traduit dans votre projet de budget par une augmentation de 79,3 p. 100 des crédits, avec doublement effectif au 1^{er} janvier 1983 au niveau de la moyenne de la dotation, ce qui, je le pense, n'est pas exclusif de modulations fondées sur des critères définis en concertation étroite avec les représentants de la profession.

Ces revalorisations importantes porteront le crédit pour la dotation aux jeunes agriculteurs à 700 millions de francs en 1983, contre 260 millions en 1981 soit, en volume, une multipli-

caton des crédits par 2,7, ce qui, dans la période de stricte rigueur budgétaire que nous assumons, constitue un effort remarquable des pouvoirs publics.

Il faut enfin préciser que le nombre de dotations attribuées est passé de 8 000 en 1980 à 13 000 en 1982 et qu'au moins autant sont prévues pour 1983, marquant bien ainsi le caractère incitatif de cette mesure pour l'installation des jeunes.

C'est la raison pour laquelle il serait sans doute souhaitable, ainsi que j'en esquissais l'idée à l'instant, qu'une meilleure sélectivité soit apportée à l'attribution de la D.J.A. en dehors du maximum pour chacune des trois zones afin d'atteindre une plus grande efficacité. Une modulation, en fonction de la taille de l'exploitation, de son implantation dans telle ou telle micro-région, de la formation et des capacités financières initiales du jeune agriculteur devrait pouvoir être envisagée, encore une fois en concertation étroite avec la profession.

La formation des jeunes agriculteurs constitue d'ailleurs l'un de vos objectifs, madame le ministre, objectif important qui doit être axé en particulier sur la formation aux techniques de gestion. Formation bien nécessaire quand on sait que de 1973 à 1981, dans le Jura, environ 25 p. 100 seulement des jeunes qui se sont installés avaient une formation égale ou supérieure au brevet d'étude professionnel agricole.

Pour 1983, les moyens mis en œuvre représentent 10,4 millions qui seront consacrés au financement des stages de formation nécessaires pour les jeunes qui s'installent. Les difficultés que ces derniers rencontrent sont nombreuses et, au-delà des problèmes de formation, encore faut-il qu'ils puissent trouver l'élément capital de leur outil de travail : la terre.

A cet égard, le rôle de l'indemnité viagère de départ est loin d'être négligeable, même si l'on peut penser que des formules du type contrat de solidarité adapté à l'agriculture et comportant des contraintes liées à la politique des structures pourraient être développées. L'on ne peut pas, en ce qui concerne l'I.V.D., ne pas noter l'effort fait par le Gouvernement qui propose, en effet, une augmentation de 21,5 p. 100, soit un coût de 1,4 milliard de francs.

Cette difficulté d'accès au foncier, les jeunes en sont les premières victimes. Ils seraient, par conséquent, les premiers bénéficiaires d'une politique active des structures qui s'avère plus que jamais nécessaire et que le projet de loi foncière sera amené à mettre en œuvre.

Une meilleure réglementation des cumuls d'exploitation qui reconnaîtrait à part entière la place réelle occupée par les femmes d'agriculteurs qui collaborent aux travaux de l'exploitation devrait permettre de donner une priorité absolue à l'installation dans l'attribution des terres, alors qu'actuellement les S.A.F.E.R. peuvent avoir encore trop souvent tendance à privilégier les opérations d'agrandissement. Une telle réforme supposerait également que les surfaces d'installation soient modulées pour une meilleure accessibilité, même si elles ne correspondent pas entièrement au mode de développement productiviste dominant. Pourquoi refuser un projet non absolument intensif sur une petite ou moyenne exploitation dès lors qu'il apparaît raisonnablement viable et cohérent ? Ne faut-il pas sortir de la logique classique du tout ou rien, grosse consommatrice de terres et de matériel ?

De plus, ce projet de loi foncière devra comporter des dispositions spécifiques aux zones de montagne concernant la remise en culture de terres incultes, ces espaces abandonnés si fréquents en zones de montagne et défavorisées. De même, je souhaite la poursuite dans ces zones difficiles de la mise en place d'opérations groupées d'aménagement foncier supplémentaires de petites dimensions, orientées vers l'installation des jeunes.

Enfin, offrir aux jeunes la possibilité d'obtenir des terres en location, soit en favorisant les baux de carrière, soit en impulsant, grâce à l'aide de l'Etat, le placement d'une épargne publique et institutionnelle dans des G.F.A. spéciaux leur permettrait de résoudre les problèmes de financement qui leur interdisent souvent aujourd'hui l'acquisition en pleine propriété ou qui obèrent, s'ils peuvent acheter, leurs disponibilités pour des investissements productifs.

Les jeunes, madame le ministre, attendent beaucoup de cette réforme foncière. Mais, dès 1983, ils bénéficieront d'interventions spécifiques de nature à faciliter leur installation selon des formules plus adaptées : 80 millions de francs, contre 50 millions en 1982, soit une progression de 60 p. 100 seront affectés à ce type d'intervention.

Parallèlement au problème foncier se pose souvent, notamment en zone d'élevage et de montagne, outre le problème du

renforcement nécessaire du statut du fermage sur les ventes d'herbes, celui du financement de l'investissement pour les bâtiments d'exploitation.

Il existe, à cet égard, des aides diverses, souvent complexes, plus ou moins adaptées et efficaces, qu'il me semble nécessaire aujourd'hui de regrouper et de simplifier afin, si possible, de faire plus et surtout, de faire mieux.

Parmi les adaptations possibles, je citerai les études, avancées par certains jeunes, concernant « les prêts de carrière », prêts récupérables, intérêts compris, lors de la cession de l'exploitation, ou rachetables par l'exploitant s'il le souhaite ; la mise en avant de l'idée de progressivité des taux d'intérêt des prêts réalisés pour les jeunes ; la nécessité d'accroître encore pour les gros matériels, l'incitation au développement des structures associatives du type C. U. M. A.

Ces différentes aspirations sont, à l'heure actuelle, dans chaque petite région agricole, avancées par de nombreux jeunes dans les réunions de base des états généraux du développement que vous avez suscitées, madame le ministre.

Les études en cours nécessiteront encore des approfondissements, mais elles traduisent les aspirations essentielles de celles et de ceux qui vivent aujourd'hui, concrètement, sur le terrain, les difficultés de l'installation, parfois même qui abandonnent faute, par exemple, d'un service d'entraide qui permettrait aux jeunes embauchés à la fois d'aider les jeunes exploitants et d'être prioritaires pour la reprise des exploitations sans succès. Leur travail dans ce service leur permettrait de s'intégrer au milieu et de préparer leur installation.

Enfin, l'aide à l'installation des jeunes peut encore se traduire sur le plan fiscal, en assurant la transparence des revenus et en permettant une meilleure adaptation de la fiscalité aux spécificités de l'activité agricole. La réforme des régimes d'imposition au réel sur laquelle porte la réflexion de vos services, madame le ministre, concerne très directement les jeunes, puisqu'en particulier l'attribution de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs est soumise à la condition d'assujettissement à ce mode d'imposition.

En conclusion, madame le ministre, je tiens à souligner les efforts constants de votre ministère et du Gouvernement tout entier, efforts renouvelés et amplifiés en 1983 en faveur des jeunes, dans une conjoncture nationale et internationale difficile.

Je tiens aussi à vous dire combien les jeunes, même irréprochables techniquement, et surtout en zones de montagne et d'élevage, astreints à travailler 365 jours par an sur leur exploitation, confrontés quotidiennement à des difficultés de tous ordres, sont parfois sceptiques quant à leur avenir et estiment que demeurent encore aujourd'hui, malgré tous les efforts qui ont été faits, trop de questions sans réponses.

C'est pourquoi, outre votre projet de budget pour 1983, les réformes de structures comme la création des offices par produits, le projet de loi foncière, la réforme de la fiscalité constituent et constitueront à l'avenir des moyens d'action susceptibles de lutter efficacement contre l'exode rural, d'améliorer la compétitivité des exploitations par la réduction des coûts, de réduire la pénibilité des tâches à accomplir chaque jour, donc de maintenir et de développer la vocation agricole de notre pays et la vocation de productions de qualité de nos régions de montagne.

C'est le vœu que je forme, madame le ministre, au nom de tous ces jeunes qui, même s'ils sont inquiets, souhaitent raisonnablement, et dans le cadre de la solidarité nationale, bâtir ensemble l'avenir de notre agriculture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'agriculture.

Mme le ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'année 1982 qui s'achève a été marquée par la volonté du Gouvernement de mener une politique courageuse et déterminée de lutte contre l'inflation et de réduction du chômage, dans le respect des objectifs essentiels de justice sociale et de redressement économique.

Pour l'agriculture, après des moments où les opinions se sont manifestées avec trop d'éclat, où les malentendus ont trop souvent pris le pas sur le dialogue et la concertation, il est nécessaire de faire le bilan pour constater que la gestion de l'agriculture par un Gouvernement de gauche...

M. Jacques Blanc. C'est le Gouvernement de la France !

Plusieurs députés socialistes. Bien sûr !

Mme le ministre de l'agriculture. ... ce n'est pas les déboires et les abandons que les mauvais augures prédisaient !

Bien au contraire, c'est une ouverture démocratique et un changement de style dans la conduite de la politique agricole, une bonne année agricole qui, en dépit des difficultés locales et des disparités que je ne sous-estime pas, va enfin voir le revenu agricole cesser d'être négatif, la mise en œuvre de réformes qui permettront de mieux maîtriser l'avenir et de garantir le développement des exploitations agricoles quelles que soient leur taille, leur nature et leur localisation.

C'est, enfin, l'affirmation d'une politique de solidarité et de justice, condition nécessaire à la correction des disparités et des inégalités dont le monde agricole a eu à souffrir ces dernières années.

C'est autour de ces quatre thèmes que j'voudrais présenter devant vous le bilan de cette année 1982 et les projets qu'il faut se donner pour 1983, avant de reprendre de façon plus détaillée les priorités essentielles du budget du ministère de l'agriculture.

L'année 1981 a finalement été moins mauvaise que ce que l'on pouvait craindre l'an dernier en novembre. L'année 1982 sera une bonne année agricole. Je me garderai bien de m'en attribuer le mérite.

M. Francis Geng. Tant mieux ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Mme le ministre de l'agriculture. Mais je rappelle que certains d'entre vous, dans cette assemblée, m'avaient donné rendez-vous l'an dernier à la même époque. Je suis au rendez-vous.

M. Francis Geng. Nous aussi !

Mme le ministre de l'agriculture. Oh ! tout le monde, de votre côté, n'y est pas ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Blanc. De l'autre côté non plus !

M. le président. Monsieur Jacques Blanc, ne faites pas à vous seul plus de bruit que vingt députés réunis ! (Sourires.)

Mme le ministre de l'agriculture. Je crois pouvoir dire que le Gouvernement a démontré qu'il savait gérer l'agriculture de la France, qu'il savait se battre pour la défense du revenu des agriculteurs.

Tel était l'objectif que je m'étais fixé, ce qui rendait nécessaire un changement d'orientation et de style dans la conduite de la politique agricole.

Un changement de style, en effet, puisque, tenant compte de la spécificité et de la diversité du statut des agriculteurs, nous avons reconnu la pluralité des opinions, et donc des organisations professionnelles.

Que n'ai-je pas entendu sur la division que j'introduisais dans le milieu agricole en reconnaissant le pluralisme syndical ! Que n'ai-je pas entendu sur la déstabilisation que je conduisais vis-à-vis des grandes organisations syndicales !

M. Daniel Goulet. Ne faites pas trop de provocation !

Mme le ministre de l'agriculture. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le nombre élevé des inscriptions pour les élections aux chambres d'agriculture montre que les professionnels trouvent un intérêt nouveau pour ces établissements publics et qu'il y aura beaucoup moins d'abstentions que par le passé.

Le débat qui s'instaure se déroule dans le climat de sérénité nécessaire à tout débat démocratique. Je ne vois pas poindre ce que l'on m'avait prédit : cette vague de démagogie, de violence, de contestation.

Déjà, aujourd'hui, et plus encore sans doute au lendemain des élections aux chambres d'agriculture, toutes les organisations syndicales et professionnelles agricoles participent à la concertation et au dialogue dans les commissions ou les groupes de travail. Je les reçois et je les recevrai autant de fois qu'il sera nécessaire : le bureau du ministre de l'agriculture leur est ouvert.

Ce changement de style provoque un changement de fond des orientations de notre politique agricole. Je prendrai pour exemple le déroulement des états généraux du développement. La possibilité est ainsi offerte à chaque agriculteur de donner

son avis sur le développement de l'agriculture qu'il souhaite. Il ne faut pas sous-estimer le sens des réalités et la responsabilité des agriculteurs. Ils peuvent avoir des idées pratiques, originales et intéressantes pour trouver des solutions à leurs problèmes.

C'est pour cela que j'ai voulu redonner à la conférence annuelle qui réunit chaque année le Gouvernement, le Parlement et les organisations syndicales — toutes les organisations syndicales — son caractère de lieu de débats sur les grandes orientations des actions à entreprendre. Ce caractère originel, elle l'avait perdu pour n'être plus qu'un rendez-vous annuel où l'on dressait le constat des pertes et où l'on distribuait les subsides.

M. Charles Pistre, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Cette année, le Gouvernement a souhaité qu'il en aille différemment. Les questions fondamentales, telles que les coûts de production, le financement de l'agriculture ou la connaissance des revenus y ont été débattues. Ceux d'entre vous qui ont assisté à ces réunions peuvent témoigner du sérieux des débats.

Telle est la portée que le Gouvernement donnera à la conférence annuelle qui se tiendra en avril 1983 et dont j'attends qu'elle permette d'approfondir, par le dialogue, la définition des grandes priorités du ministère de l'agriculture.

Quel bilan peut-on faire de l'année agricole qui s'achève ?

Les perspectives provisoires de l'évolution du revenu agricole pour 1982 sont encourageantes. Nous pouvons espérer voir enfin enrayer la tendance constante à la décroissance du revenu agricole qui a marqué ces huit dernières années. Bien entendu, cette évolution globale du revenu doit être considérée avec toutes les précautions qui s'imposent.

En premier lieu, je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous donner une estimation précise de l'évolution du revenu agricole de 1982. Vous savez qu'il est établi par la commission des comptes de l'agriculture, organisme dont l'autonomie et la compétence sont la garantie de l'objectivité. C'est à la fin du mois de novembre que la commission se prononcera sur le compte prévisionnel. Je ne sais pas encore ce qui sera retenu, mais j'ai des raisons de penser que le revenu sera positif, et c'est la première fois que cela se produira depuis huit ans.

En second lieu, l'expérience des années passées nous a appris que l'estimation provisoire établie à la fin de l'automne pouvait faire l'objet de réajustements non négligeables une fois que les résultats définitifs de la campagne sont connus, c'est-à-dire en mars de l'année suivante.

Enfin, cette évolution positive dans son ensemble masque encore trop de disparités régionales ou sectorielles pour m'autoriser à afficher devant vous une satisfaction excessive.

M. André Soury. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. La correction de ces disparités est un point sur lequel il faudra désormais concentrer tous nos efforts.

Globalement, on peut donc considérer que l'année 1982 sera une bonne année pour l'agriculture française. Cela est dû, bien sûr, aux conditions climatiques favorables.

M. Francis Geng. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Mais je peux aussi dire, sans fausse modestie, que l'action conduite par le Gouvernement et par le ministère de l'agriculture aura également contribué à ces bons résultats. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Soury. Heureusement qu'ils ne sont plus au pouvoir !

Mme le ministre de l'agriculture. Comme le disait Joffre : « On ne sait pas qui a gagné la bataille de la Marne, mais si elle avait été perdue, on aurait bien su par qui ». (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Francis Geng. Bien sûr, madame la maréchale ! (Sourires.)

Mme le ministre de l'agriculture. Notre action a en effet porté sur les deux principales composantes du revenu agricole : les charges d'exploitation et le produit des récoltes.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, je rappellerai que le Gouvernement conduit depuis plus d'un an une action résolue en faveur de la réduction des coûts de production.

En effet, l'accroissement continu des coûts doit être considéré comme une des principales causes de la baisse du revenu agricole enregistrée depuis huit ans.

Sait-on en effet que, de 1970 à 1981, alors que la valeur des livraisons agricoles progressait de 15 p. 100 en francs constants, les consommations intermédiaires utilisées par notre agriculture ont augmenté de 76 p. 100, toujours en francs constants ?

L'action que le Gouvernement entend mener vise à maîtriser les coûts des consommations intermédiaires et à en assurer une valorisation optimale.

D'ores et déjà, j'ai pu constater que les agriculteurs eux-mêmes avaient réalisé des gains de productivité dans l'utilisation des facteurs de production, notamment en matière d'engrais de produits phyto-sanitaires et d'entretien des machines agricoles. Si bien que le fameux « ciseau de prix » entre les consommations intermédiaires et la production de la branche agricole se serait fermé cette année ! Là encore, attendons la fin de ce mois pour avoir les chiffres définitifs.

Mais la maîtrise des coûts de production demeure un problème préoccupant. Certes, la politique des prix permettra de limiter la hausse de certains facteurs de production. Mais la réduction des coûts de production résultera des actions entreprises en profondeur, qui relèvent à la fois de la formation, de la recherche et surtout du développement. C'est une œuvre de longue haleine que nous avons entreprise, en particulier à travers les mesures prises lors des conférences annuelles de 1981 et de 1982.

La relance agronomique que nous engageons permettra de mieux utiliser les potentialités de nos sols et du milieu, et de faire un meilleur usage des engrais. La distribution de ceux-ci sera rationalisée.

D'autres mesures sont à l'étude et seront proposées par le comité national pour l'étude des coûts de production en agriculture que j'ai mis en place. Celui-ci assure également un suivi régulier de l'évolution des prix des facteurs de production.

C'est à travers ce vaste effort concerté pour définir et appliquer de nouveaux systèmes de productions, diversifiés, plus économes et valorisant mieux nos ressources naturelles et les possibilités d'emploi que nous parviendrons à remonter ce difficile courant de la hausse persistante de nos coûts.

Il y a un an, à cette même tribune, j'avais annoncé l'intention du Gouvernement d'obtenir en 1982 de la C.E.E. une hausse des prix agricoles couvrant la hausse des coûts de production et l'amorce d'une bonne réforme de la politique agricole commune, cela sans consentir en contrepartie des concessions budgétaires exagérées au Royaume-Uni.

Ces propos avaient soulevé à l'époque le scepticisme sur les bancs de l'opposition.

Plusieurs députés socialistes. Eh oui !

Mme le ministre de l'agriculture. Le bilan de la conduite de la négociation agricole européenne en 1982 montre que les objectifs annoncés ont été atteints pour la plupart. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Paul Charié. Et le reste ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Ça vient !

Mme le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement, dans son mémorandum de septembre 1981, avait estimé que la réforme de la politique agricole commune devait reposer sur plusieurs éléments.

M. Jacques Blanc. Je demande la parole. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Mauvais élève !

M. le président. Madame le ministre, permettez-vous à M. Jacques Blanc de vous interrompre ?

Mme le ministre de l'agriculture. Je préfère poursuivre.

Ces éléments sont : le rétablissement de la préférence communautaire ; une modulation des prix garantis en faveur des petites et moyennes exploitations ; l'atténuation des distorsions monétaires ; la mise en place de réelles garanties pour les productions méditerranéennes, constamment oubliées par les gouvernements précédents. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc. Il ne faut pas dire n'importe quoi ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Blanc, je vous en prie.

Mme le ministre de l'agriculture. Lors du sommet européen de novembre 1981, le Président de la République s'est fermement engagé sur ce point, notamment pour l'amélioration de la situation des petits producteurs de lait...

M. Daniel Goulet. Eh bien !

Mme le ministre de l'agriculture... et des agriculteurs méditerranéens, préalable nécessaire avant que l'on puisse envisager un nouvel élargissement de la communauté.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Daniel Goulet. Venez nous voir en Normandie !

Mme le ministre de l'agriculture. Au cours de la négociation de 1982, j'ai obtenu une hausse des prix d'environ 13 p. 100. Les événements montrent qu'elle a suffi pour maintenir le revenu agricole. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

Ces résultats sont la conséquence d'une action diplomatique qui a impliqué l'ensemble du Gouvernement. Elle a abouti à un vote majoritaire sur les prix agricoles permettant de tourner le veto que le Royaume-Uni prétendait imposer.

Trois mesures marquent l'amorce d'une réforme de la politique agricole commune conforme à nos souhaits.

Tout d'abord, une aide aux petits producteurs laitiers, qui permettra de rembourser un point de coresponsabilité pour les 60 000 premiers litres livrés par chaque exploitation.

Alors que l'opposition prétendait qu'il était impossible d'instaurer un système de prix différenciés dans le cadre de la réglementation communautaire, cette mesure, bien que modeste, montre que cette modulation est compatible avec le fonctionnement du marché unique.

M. Jean-Jacques Benetière. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Des progrès ont été également enregistrés pour la préférence communautaire. Un lien a été établi entre le volume des importations de produits de substitution de céréales et le volume des céréales communautaires qui peuvent faire l'objet de mesures de garanties à taux plein.

Cela, les Gouvernements précédents ne l'avaient pas obtenu. Je crois d'ailleurs qu'ils ne l'avaient même pas demandé.

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Ils n'en voulaient pas !

Mme le ministre de l'agriculture. Enfin, et surtout, nous avons effectué un premier pas sérieux vers une réforme pour les produits méditerranéens. Pour la première fois, un prix garanti a été introduit au profit d'un de ces produits.

Le nouveau règlement des vins de table, obtenu grâce à l'activité inlassable et clairvoyante de M. Cellard (*applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes*)...

M. Daniel Goulet. Prix d'honneur !

Mme le ministre de l'agriculture. Un nouveau progrès avait principe d'un prix minimum garanti à 82 p. 100 du prix d'orientation et a prévu des mesures de gestion efficaces pour maintenir le marché à ce niveau.

Après avoir évoqué les résultats positifs, je voudrais aborder ceux qui devront encore faire l'objet de négociations. C'est notamment le cas du délicat problème des montants compensatoires monétaires que vous avez inventés.

Plusieurs députés socialistes. Chirac !

M. Jean-Louis Gosdoff. Ils étaient en cours de suppression !

Mme le ministre de l'agriculture. Un nouveau progrès avait pourtant été réalisé à l'occasion de la fixation des prix, puisque les montants compensatoires positifs allemands et néerlandais avaient été réduits d'un montant substantiel.

Malheureusement, les écarts de taux d'inflation accumulés depuis plusieurs années, et qui n'avaient pas été répercutés sur les taux de change, ont entraîné un nouveau réajustement au sein du système monétaire européen au mois de juin 1982.

M. Francis Geng. Deux dévaluations !

M. Alain Brune. C'est l'héritage !

Mme le ministre de l'agriculture. Ce mouvement monétaire a occasionné une nouvelle hausse des montants compensatoires monétaires positifs allemands et néerlandais et la réapparition d'un montant compensatoire monétaire négatif en France.

M. Jean-Louis Goasduff. Les agriculteurs de ces pays ont des revenus cinq fois plus élevés que ceux des agriculteurs français.

Mme le ministre de l'agriculture. Le Gouvernement a décidé de combattre le mal à sa source, en engageant un plan rigoureux d'assainissement de l'économie et de lutte contre l'inflation, qui a déjà commencé à porter ses premiers fruits.

M. Jacques Blanc. C'est un beau gâchis !

Mme le ministre de l'agriculture. L'agriculture bénéficie déjà de la moindre hausse des coûts de production résultant de cette action anti-inflationniste.

Dans ces conditions, il n'était pas possible de procéder immédiatement à une dévaluation du franc vert, qui se serait répétée de façon automatique sur les prix alimentaires.

D'ailleurs, les montants compensatoires monétaires négatifs n'ont d'effets néfastes à court terme que pour certains produits, tel le porc, où des anomalies flagrantes et anciennes existent dans leur calcul.

M. Jacques Blanc. C'est un adage nouveau.

Mme le ministre de l'agriculture. J'ajoute à cette occasion que nous maintenons notre action pour voir éliminer ces disparités.

M. Jean-Paul Chérié. Il est temps !

Mme le ministre de l'agriculture. Par contre, ces montants compensatoires monétaires négatifs ne sauraient être maintenus à un niveau élevé durant plusieurs années, comme cela a été le cas par le passé, sans compromettre la compétitivité de notre agriculture.

C'est pourquoi il a été décidé de procéder à une dévaluation programmée du franc vert, qui se traduit par une diminution de trois points du montant compensatoire monétaire applicable aux produits français et prendra effet au début de chaque campagne. Le premier produit bénéficiaire a été le porc, pour lequel ce mouvement a été effectué le 1^{er} novembre 1982.

Divers orateurs se sont inquiétés de la façon dont serait obtenu un désarmement substantiel des montants compensatoires monétaires positifs en 1983.

Au cours des réunions franco-allemandes récentes, cette question a été évoquée au niveau le plus élevé avec nos partenaires allemands, auxquels il a été indiqué que cette source de distorsions ne saurait se maintenir sans affecter les relations entre les deux pays.

Nous attendons du gouvernement fédéral qu'il effectue un démantèlement de ses montants compensatoires monétaires positifs au minimum égal à ce à quoi il s'est engagé lors de la mise en place du système monétaire européen.

Cette réévaluation du mark vert est compatible avec ce que l'on peut attendre comme hausse des prix européens exprimés en ECU pour la prochaine campagne.

Pour les mois à venir, notre action pour la réforme de la politique agricole commune va se poursuivre en développant les mesures prises en faveur des petits producteurs et en obtenant des garanties sérieuses pour d'autres produits méditerranéens.

Cela vise en premier lieu les fruits et légumes, pour lesquels les négociations progressent, en dépit de l'opposition de certains de nos partenaires. Il avait été envisagé que cette réforme soit effective le 31 octobre 1982. Il est cependant plus réaliste de considérer qu'elle sera menée à bien, comme tous les événements de la politique agricole commune, dans le cadre de la négociation des prix pour la prochaine campagne.

Quels que soient les résultats positifs obtenus à Bruxelles, ils n'acquiescent leur pleine signification que si les autorités nationales exercent tous les moyens qui sont à leur disposition pour que ces hausses soient répétées dans les meilleures conditions sur les prix à la production.

La fermeté de la plupart des marchés agricoles tout au long de l'année 1982 apporte la preuve de l'attention quotidienne que le ministère de l'agriculture a porté à ces problèmes de gestion.

Les cours des produits animaux, notamment des viandes bovine et porcine, se situent à un niveau élevé.

La campagne d'été pour les fruits et légumes s'est déroulée, dans l'ensemble, de façon plus satisfaisante que ce que l'on a pu connaître depuis plusieurs années.

Des difficultés plus sérieuses, et parfois persistantes, ont été constatées sur certains marchés : viande ovine, aviculture, pommes.

Pour la viande ovine, la situation est aujourd'hui rétablie et les cours se situent à plus de 15 p. 100 au-dessus de ceux de 1981 à la même époque. Néanmoins, la crise du printemps et de l'été a suscité beaucoup d'inquiétude chez les éleveurs et a entraîné d'indéniables pertes de revenu. Aussi, des dispositions ont-elles été prises pour verser très rapidement, sans doute avant la fin de l'année, un acompte de 12 francs par brebis sur la prime compensatrice prévue par le règlement communautaire. Les importations font, dans ce secteur, l'objet d'une surveillance constante.

Dans le secteur de l'aviculture, les difficultés résultent en premier lieu d'une augmentation très sensible de la production. Pour y remédier, le Gouvernement a encouragé les initiatives interprofessionnelles conduisant à des mesures de dégageant du marché. Mais les effets de la surproduction ont été aggravés par les mesures protectionnistes décidées par le Royaume-Uni depuis environ quinze mois, auxquelles, comme je l'ai indiqué au début de la séance, il a été heureusement mis fin. Nous avons constaté aujourd'hui que le premier chargement de dindes depuis quinze mois a pu pénétrer sur le territoire britannique.

Enfin, en ce qui concerne les pommes, la situation difficile est également le résultat d'une récolte très abondante dans tous les pays de la communauté. Nous avons, pour y faire face, obtenu à Bruxelles des mesures de soutien portant sur des quantités importantes — 700 000 tonnes pour l'ensemble de la communauté.

Nous avons aussi mis en œuvre, à la demande expresse du Président de la République et sous l'autorité directe du Premier ministre, un plan énergique pour éviter des destructions et pour que les pommes retirées du marché soient, autant que possible, distribuées gratuitement ou livrées à l'alimentation animale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Ces actions quotidiennes, qui visent à une gestion rigoureuse des marchés, ne peuvent pas nous dispenser, bien entendu, d'une réforme plus profonde visant à mieux organiser ces marchés et à clarifier les conditions de commercialisation, car l'organisation et l'opacité des marchés s'opposent à une juste rémunération des producteurs.

La première grande réforme que le Gouvernement a entreprise dans le secteur agricole vise à mettre en place des organisations nationales de marché, sous la forme d'offices par produits, pour accompagner l'effet des dispositions communautaires, à l'image de ce qui a été fait chez plusieurs de nos partenaires.

Cet effort vers une meilleure organisation des marchés n'est pas une nouveauté. Dans le passé, diverses dispositions ont constitué un progrès utile dans ce sens. Elles avaient cependant fait la preuve de leurs insuffisances.

Les lois de 1962 et de 1975 posaient, en effet, les principes d'une organisation ne reposant que sur l'initiative ou l'unanimité des intéressés. Elles montraient leurs limites dans un certain nombre de secteurs où les partenaires ont des poids économiques trop différents ou n'éprouvent pas un réel intérêt à s'associer.

Pour surmonter ces difficultés, la loi sur les offices par produits a ouvert la possibilité d'associer directement la puissance publique et les familles professionnelles concernées afin d'étendre l'organisation à de nouveaux secteurs et de lui apporter des moyens supplémentaires.

Contrairement à ce qui a été souvent dit, il n'est pas question que les offices conduisent à une quelconque étatisation des marchés en se substituant à des organisations interprofessionnelles, qui fonctionnent de façon satisfaisante, ou en les mettant sous tutelle. Ce point a, d'ailleurs, été solennellement affirmé à plusieurs reprises par le Président de la République.

Les offices fourniront donc un moyen de conjuguer harmonieusement l'intervention publique et l'initiative privée afin de concourir à une plus grande clarté et à une plus grande stabilité des marchés agricoles, au bénéfice du revenu des agriculteurs.

La maîtrise de l'avenir, que j'évoquais au début de mon propos, n'en déplaît à M. Jacques Blanc, ce n'est pas seulement la garantie du revenu des agriculteurs par une politique de prix et d'organisation des marchés, c'est aussi — et n'est-ce pas fondamental ? — ce qui précède la production, c'est-à-dire la formation des hommes et la disponibilité de la terre, du foncier.

M. Raoul Bayou. Très juste !

Mme le ministre de l'agriculture. J'ai déjà affirmé à maintes occasions que l'enseignement et la formation constituaient une priorité essentielle.

M. Jean-Paul Charié. Dites-le dans votre budget !

Mme le ministre de l'agriculture. C'est, en effet, par l'amélioration de la formation des hommes que nous pouvons demain donner à l'agriculture sa pleine compétitivité et permettre une meilleure maîtrise des handicaps dans les zones défavorisées que nous voulons développer. Il faut résorber ce retard inadmissible sur les autres agricultures européennes que mes prédécesseurs ont laissé s'accumuler. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charié. Vous n'applaudissez que quand on parle de nous !

Mme le ministre de l'agriculture. Cette priorité s'exprime d'abord par l'amélioration des moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement. Certes, je n'ignore rien des problèmes qui se posent encore aujourd'hui dans ces établissements et je sais que la rentrée scolaire, cette année, a été encore particulièrement difficile.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

Mme le ministre de l'agriculture. Il faut cependant mesurer l'effort accompli, sur lequel je reviendrai plus loin, lors de la présentation détaillée du budget.

Il faut aussi s'engager dans la voie des réformes nécessaires. S'agissant des relations avec l'enseignement agricole privé,...

M. Francis Geng. Ah !

Mme le ministre de l'agriculture. ... j'engage dès à présent des consultations et des discussions devant permettre de dégager les axes d'une nouvelle législation mieux adaptée que l'actuelle loi Guerneur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il faut, à l'évidence, redéfinir les relations financières, pédagogiques et administratives entre l'Etat et l'enseignement agricole privé.

S'agissant de l'enseignement agricole public, j'ai engagé le processus de réforme en profondeur. Cette réforme repose sur trois principes politiques essentiels.

D'abord, l'enseignement technique agricole doit s'affirmer comme une composante originale du grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Francis Geng. Et voilà !

M. Loïc Bouvard. C. Q. F. D. !

Mme le ministre de l'agriculture. L'unification d'un tel service ne nécessite pas a priori la constitution d'un grand ensemble administratif unique et centralisé, mais exige la mise en œuvre d'efforts garantissant à la fois la cohérence de la politique d'éducation et la spécificité des différents types d'enseignement. A cet effet, un « groupe de travail interministériel » a été constitué.

Harmoniser suppose évidemment la parité des statuts des personnels et de leurs conditions de travail.

Il faudrait en outre sans doute parvenir à la définition d'une enveloppe budgétaire commune qui garantirait une progression équivalente des crédits des deux enseignements techniques.

L'enseignement technique agricole doit ensuite s'adapter aux réalités locales.

Il doit enfin veiller, dans l'accomplissement de sa mission, à ce qu'une coopération active s'établisse entre tous les partenaires du secteur public : agents et usagers, élèves et parents.

L'enseignement agricole et l'administration ne peuvent rester confinés dans un monde clos. La qualité et l'efficacité de leurs prestations dépendent des relations critiques et constructives qui se tissent entre toutes ces parties prenantes.

La réforme que je veux faire aboutir a deux finalités essentielles.

En premier lieu, assurer la formation des jeunes gens et des jeunes filles se destinant aux métiers d'agriculteur, de technicien, de salarié de l'agriculture ainsi qu'aux professions indispensables à l'économie rurale.

Dans cette perspective de définition globale de la formation, les établissements devront assurer leur triple mission du mieux possible afin d'apparaître, à terme, comme des centres polyvalents ruraux. Cette diversification des types de formation renforcera la vitalité de l'agriculture française en favorisant l'existence d'une grande variété de systèmes d'exploitation.

En second lieu, il faut lutter résolument contre les inégalités sociales, l'échec scolaire et l'isolement culturel. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.*) J'ai mis en place à ce sujet une mission d'étude et de réflexion dont j'attends beaucoup. A l'évidence, le succès des efforts menés en ce sens est conditionné par la diversification des méthodes de formation et par l'amélioration des moyens mis à la disposition des formateurs.

Cette réforme sera menée dans un climat de concertation large et continue. Les organisations syndicales y seront naturellement associées.

Ce vaste travail de réflexion s'organisera autour des cinq thèmes suivants : analyse des programmes, c'est-à-dire contenu, démarches pédagogiques et organisation du temps ; évaluation des formations ; vie scolaire ; recrutement et orientation des élèves ; activités concernant le développement économique et social.

Cette réforme que nous allons mener durant toute l'année 1983 a l'ambition de marquer durablement l'enseignement technique agricole public. Elle permettra une meilleure adaptation d'un système de formation à son environnement.

Une telle réforme ne peut trouver tous son sens que si elle s'appuie sur un effort renouvelé en matière de recherche agronomique et une réflexion approfondie sur ce que doit être le développement agricole.

M. Francis Geng. Et l'I. N. R. A. ?

Mme le ministre de l'agriculture. En ce qui concerne la recherche, son développement est une priorité nationale qui se traduit dans le projet de budget pour 1983. La politique en la matière est conduite par le ministère de la recherche et de l'industrie, avec lequel je collabore de manière fructueuse, dans le cadre de la cotutelle que nous exerçons sur l'I. N. R. A....

M. Francis Geng. Vous dépendez en fait de M. Chevènement !

Mme le ministre de l'agriculture. ... et de l'utilisation des crédits du budget civil de recherche et de développement technologique affectés au ministère de l'agriculture.

Grâce à des moyens accrus, nous voulons développer la recherche, et plus particulièrement dans certains secteurs prioritaires où nous avons pris un retard considérable par rapport à nos partenaires : semences, filière bois, relance agronomique, valorisation de la diversité de notre agriculture et réduction des coûts de production.

Dans le secteur des semences en particulier, la recherche publique et la recherche privée seront associées par des contrats portant sur des secteurs prioritaires : la pomme de terre, les céréales à paille, la betterave et les plantes fourragères, principalement les légumineuses. Les crédits du ministère de l'agriculture favoriseront ces contrats et permettront de mieux assurer notre indépendance nationale dans ce domaine, ainsi que l'amélioration de notre production fourragère.

De même, dans le secteur des protéines, notre production nationale s'est accrue notablement grâce aux résultats positifs obtenus par le programme d'action prioritaire « protéines » lancé en 1976. Cet effort sera poursuivi et accru.

En outre, nous continuerons à améliorer et resserrer les liens entre la recherche, la formation et le développement selon les propositions qui émergeront du vaste débat des états généraux du développement agricole. Notre réflexion sur les systèmes de production et notre volonté de maintenir le tissu agricole et rural doivent en effet pouvoir s'appuyer fortement sur nos efforts en matière de recherche, de formation et de développement.

En ce qui concerne le développement agricole, son objectif est de permettre aux agriculteurs de trouver les réponses aux questions qu'ils se posent quant à l'évolution de leur exploitation et à leur insertion au sein de la société dans laquelle ils vivent.

Ainsi, l'élargissement du développement au maximum d'agriculteurs passe par une analyse préalable de la diversité des systèmes de production et par un choix limité des types d'exploitation à encourager.

Nous devons en effet nous attacher à créer les conditions qui permettront au plus grand nombre d'agriculteurs de vivre correctement de leur travail et à ceux qui le souhaitent de pouvoir s'installer. Nous nous trouvons donc dans l'obligation d'accepter le fait que plusieurs types d'agriculture peuvent coexister harmonieusement. A côté des exploitations hautement modernisées dont nous avons besoin, et auxquelles nous avons le devoir d'assurer un bon environnement économique, des exploitations construites sur des méthodes de production plus économes et redonnant la priorité au maintien de l'emploi rural doivent trouver aussi leur place.

M. Jean Proriol. Mais c'est du Méhaignerie !

Mme le ministre de l'agriculture. Pour cela, nous devons faire porter l'effort sur une meilleure gestion des ressources naturelles et sur la recherche de la réduction des coûts de production, et nous préoccupons d'améliorer la qualification, l'organisation et les conditions de travail en agriculture.

Dans cette perspective, les actions de formation, de vulgarisation, de développement et d'animation ne doivent pas avoir pour seul objectif d'améliorer la diffusion d'innovations techniques. Elles doivent aussi aider l'exploitation agricole à s'adapter à toutes les contraintes de l'environnement économique et social actuel. Autrement dit, le développement, ce n'est pas seulement la vulgarisation technique : c'est beaucoup plus que cela !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Tout à fait !

Mme le ministre de l'agriculture. La formation des agriculteurs, et tout particulièrement des jeunes, est la première condition de l'amélioration de l'impact du développement agricole.

La préparation à l'installation et à l'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs doit ainsi constituer un aspect prioritaire de notre politique en matière de développement agricole.

Les états généraux du développement, dont la rencontre nationale doit se tenir les 7, 8 et 9 février prochains, consacreront le mouvement de concertation avec toutes les organisations professionnelles et permettront de préciser les lignes de force de notre politique dans ce domaine pour les années à venir.

(M. Martin Malvy remplace M. Louis Mermeas au fauteuil présidentiel.)

PRESIDENCE DE M. MARTIN MALVY,
vice-président.

Mme le ministre de l'agriculture. J'en viens maintenant à la question foncière.

Permettre à un plus grand nombre d'exploitations de vivre et de se développer dans la diversité de leurs situations et de leurs systèmes de production nécessite avant tout que les jeunes agriculteurs puissent s'installer.

M. Jean-Paul Charié. C'est évident !

Mme le ministre de l'agriculture. C'est sur ce point que se joue le plus fondamentalement l'avenir de l'agriculture française, composée d'exploitants familiaux.

Le problème de l'installation des jeunes n'est au demeurant pas propre à la France.

M. Pierre Mauger. Le malheur des uns ne fait pas forcément le bonheur des autres !

Mme le ministre de l'agriculture. Dans beaucoup de pays industrialisés le coût de la terre s'est considérablement accru et nous ne pouvons donc pas fonder notre politique foncière sur la tendance actuellement à la baisse dans notre pays. En outre, dans la plupart des pays industriels, le capital de production nécessaire à l'exploitation a lui aussi très fortement augmenté dans les vingt dernières années.

Si chez certains de nos voisins un équivalent du droit d'aînesse existe qui permet la transmission quasi gratuite de l'exploitation au seul héritier qui la reprend, nous sommes, nous, et

c'est heureux, le pays du code civil et du partage égalitaire. Toutefois, dans ces conditions, les jeunes, même s'ils héritent, doivent racheter une bonne part de l'exploitation à leurs co-héritiers.

Quant à ceux qui n'héritent de rien, ils doivent acheter ou louer des terres, financer la réfection ou la construction des bâtiments, acheter le cheptel et les machines, c'est-à-dire trouver un capital moyen par exploitation de plus de 500 000 francs. Dans ces conditions, ils savent que le revenu qu'ils retireront de cet investissement ne leur permettra pas de faire face à l'endettement qu'ils auront souscrit.

C'est pourquoi un projet de réforme de la législation foncière sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale fin décembre. Le Premier ministre s'y est engagé. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

L'esprit de cette réforme réside dans la lutte contre une concentration foncière trop forte et dans un accès moins onéreux et plus aisé à la terre qui sera sans aucun doute l'outil essentiel de cette politique.

M. Raoul Bayou. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Il s'agit d'abord de lutter contre les concentrations, en en confiant le soin à des conseils, des offices, démocratiquement constitués d'agriculteurs.

M. Pierre Mauger. On n'est pas sorti de l'auberge !

Mme le ministre de l'agriculture. Nous considérons en effet que c'est aux professionnels de lutter contre la concentration abusive de terres ou d'exploitations.

Nous considérons aussi que c'est à eux de mieux contrôler les attributions de terres achetées aux fins de restructuration et de lutter contre la spéculation par le biais des S. A. F. E. R. A ce sujet, des mesures seront prochainement prises en faveur des S. A. F. E. R. qui, actuellement, connaissent de grandes difficultés, ce qui répond à la préoccupation exprimée par M. Huguet. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. Je vous remercie, madame le ministre.

Mme le ministre de l'agriculture. Il s'agit d'autre part d'encourager l'extension de la propriété foncière sous forme de groupements fonciers agricoles, afin que les jeunes puissent plus souvent louer au lieu d'immobiliser des sommes considérables dans l'achat des terres nécessaires.

M. Raoul Bayou. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Tel est l'esprit de cette réforme, dans laquelle certains veulent voir le début insidieux de la collectivisation. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Mais nous avons l'habitude car c'est presque devenu une ritournelle !

M. Raoul Bayou. La terre aux travailleurs !

Mme le ministre de l'agriculture. Il fallait bien qu'un jour nous mettions fin, en présentant un texte clair, à des caricatures démagogiques et malveillantes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Dès mon installation au ministère de l'agriculture, j'ai eu la ferme volonté de faire aboutir des réformes visant à réduire les inégalités et les disparités, et à corriger les effets que huit ans de dégradation du revenu agricole avaient infligés aux exploitants agricoles. Je ne puis prétendre aujourd'hui que nous ayons réussi partout où cela était nécessaire et bien des efforts restent à faire, j'en suis tout à fait consciente.

Aujourd'hui mesdames, messieurs les députés, mon propos sera consacré à quatre domaines qui, à des titres divers, nous commandent un politique de solidarité et de correction des inégalités : l'indemnisation des calamités agricoles ; le redressement des exploitations en difficulté ; le financement du régime de protection sociale des agriculteurs ; la réforme de la fiscalité agricole.

M. Pierre Mauger. Ce sont les travaux d'Hercule ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. Taisez-vous donc ! On va bien voir !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Nous nettoyons plutôt les écuries d'Augias !

Mme le ministre de l'agriculture. Le régime actuel d'indemnisation des calamités agricoles est lourd, inadapté et parfois injuste. Il doit faire l'objet de réformes dès le début de l'année prochaine.

Le régime de garantie des calamités agricoles institué par la loi du 10 juillet 1964 fait l'objet d'une double critique : les taux d'indemnisation — 30 p. 100 en moyenne — sont trop faibles et, surtout, les délais de paiement sont trop longs — plus d'un an dans la plupart des cas.

En outre, la procédure se révèle peu adaptée à certains types d'exploitation. Tel est le cas des éleveurs, qui doivent faire face à d'importants surcoûts d'alimentation pour leur bétail avant de bénéficier d'une indemnisation. On a d'ailleurs pu s'en apercevoir à l'occasion de la récente sécheresse.

M. Jacques Blanc. Rien n'est réglé !

Mme le ministre de l'agriculture. Parce que nous sommes sous l'empire de la loi en vigueur qui n'a pas encore changé, de votre loi, messieurs de l'opposition ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Micaux. C'est « l'héritage » !

Mme le ministre de l'agriculture. Ces insuffisances sont d'autant plus ressenties que la modernisation et la transformation des exploitations les rendent particulièrement vulnérables à toute variation, même limitée, de leur production. De plus, la situation des exploitants au regard de l'endettement ne leur permet plus d'envisager un recours systématique à l'emprunt pour compenser les pertes de récoltes, et c'est bien naturel.

C'est pourquoi, à ma demande, le Président de la République a annoncé que la future législation permettrait la distribution d'avances sur indemnisation aux agriculteurs sinistrés, comme nous l'expérimentons en ce moment dans certains départements victimes de la sécheresse au début de l'été dernier.

Enfin, le vote récent de la loi relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles, qui prévoit une indemnisation dans les trois mois au taux de 100 p. 100, rend encore plus pressante la nécessité d'une réforme du régime d'indemnisation des agriculteurs. C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé devant le Parlement la révision de la loi de 1964. Un groupe tripartite — administration, profession et parlementaires — qui vient d'être constitué va donc engager la réflexion et proposer des mesures permettant de mieux satisfaire les besoins des agriculteurs sinistrés.

Si la réduction des délais d'instruction des dossiers peut être obtenue par un simple réaménagement des procédures, l'amélioration des conditions d'indemnisation et la réduction du rôle de l'emprunt en cas de sinistre ne sont pas compatibles avec le mode de financement du régime et nécessitent donc une réforme globale.

Quel que soit le système envisagé, il sera indispensable de prendre en compte les axes généraux de la politique agricole du Gouvernement :

Le maintien du revenu des agriculteurs, qui implique une amélioration sensible des conditions d'indemnisation en cas de calamités ;

La réduction des coûts de production, qui nécessite la plus grande prudence dans la fixation des taux de cotisation au régime de garantie des calamités agricoles ;

La prise en compte de la diversité des situations en agriculture et la mise en œuvre d'une solidarité accrue entre les agriculteurs.

Conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son voyage dans la région Midi-Pyrénées, la réforme de l'indemnisation des calamités agricoles sera menée avec célérité par les différents départements ministériels, de façon à répondre au plus vite aux légitimes aspirations de l'ensemble des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles.

La correction des disparités, la volonté de maintenir des emplois agricoles et ruraux, telles étaient les finalités de la procédure dite « agriculteurs en difficultés », dont j'ai lancé les premiers jalons dès l'automne et qui est dans une phase intense depuis le printemps 1982.

Je vous rappelle que 600 millions de francs y sont consacrés, dont 400 millions en provenance des excédents du crédit agricole affectés lors de la conférence annuelle agricole de 1981.

Cette politique d'examen des difficultés structurelles des exploitants agricoles, selon une procédure décentralisée, mérite qu'on s'y arrête un instant et qu'on fasse un premier bilan. Après, je répondrai aux critiques ou aux regrets émis sur ce sujet.

C'est une procédure ambitieuse et originale dont le déroulement ne peut être accéléré sans remettre en cause sa finalité. Il s'agit concrètement d'examiner cas par cas les dossiers de plus de 20 000 exploitants, de faire une expertise de leurs possibilités de redressement, et de leur attribuer des prêts de consolidation, assortis d'une subvention équivalente de l'Etat plafonnée à 30 000 francs.

C'est donc tout le contraire des mécanismes aveugles et automatiques des subventions d'équilibre ou des aides directes au chiffre d'affaires que les agriculteurs ont connus dans le passé. Depuis avril 1982, les commissions départementales ont accompli un travail considérable. A la fin d'octobre, plus de 28 000 dossiers avaient été déposés : 19 500 feront l'objet d'un plan agréé. A la fin de cette année, je pense que 15 000 agriculteurs en difficulté auront reçu leur prêt de consolidation, et je compte bien faire aboutir toutes les autres demandes avant la fin du premier trimestre 1983.

Certaines organisations professionnelles ont critiqué cette procédure, lui reprochant son caractère individuel, inquisitorial et inadapté à la situation réelle des exploitants. Je reus tout à fait ce procès. J'estime au contraire que la procédure retenue est celle qui traduisait le mieux la volonté des pouvoirs publics d'apporter des éléments de solution durables et positifs à la dégradation structurelle de la situation financière de certaines exploitations. J'ai donné des instructions pour que les commissions travaillent sans relâche et je suis intervenue auprès du Crédit agricole pour que les prêts de consolidation soient accordés par priorité.

Certains d'entre vous, notamment le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Malvy, ont regretté qu'aucun crédit pour la poursuite éventuelle de cette procédure ne soit inscrit au budget pour 1983. Cette remarque appelle de ma part plusieurs observations.

D'abord, cette critique est en soi un hommage rendu à la pertinence et à l'utilité de la procédure.

M. Roland Hugué, rapporteur pour avis, et M. André Billardon. C'est vrai !

Mme le ministre de l'agriculture. Ensuite, cette procédure avait un caractère exceptionnel quand nous l'avons lancée. Les délais de dépôt du dossier restent fixés au 31 mars 1982. Il n'eût pas été cohérent de prévoir à nouveau des crédits. Agir autrement eût été se résigner au caractère inéluctable des difficultés des exploitations.

Néanmoins, pour l'avenir, on peut envisager, puisque la procédure actuelle s'est révélée efficace et utile, une procédure plus durable et assortie de la mise au point d'une sorte de statut de l'exploitant agricole et notamment d'un aménagement du droit de la faillite aux exploitations. C'est dans ce domaine que de nombreux efforts, sur le plan juridique, restent à faire.

La solidarité s'affirme aussi, et peut-être surtout, par l'intermédiaire du B. A. P. S. A., qui permet aux agriculteurs de se couvrir contre les risques sociaux. Plus de 51 milliards de francs ont été ainsi consacrés en 1982 à la protection sociale des assurés au régime agricole.

Je connais les critiques faites au B. A. P. S. A. par les organisations professionnelles, qui se plaignent du poids excessif des cotisations supportées par les agriculteurs.

M. Pierre Mauger. C'est évident !

Mme le ministre de l'agriculture. J'en mesure, croyez-en certains, à plus d'un titre le bien-fondé. Force est de constater, cependant, que le B. A. P. S. A. permet au monde agricole de bénéficier de la solidarité nationale. Ainsi 80 p. 100 environ des ressources du B. A. P. S. A. sont de nature extra-professionnelle.

M. Francis Geng. C'est faux !

Mme le ministre de l'agriculture. Sans compter la compensation démographique, la seule contribution de l'Etat est bien supérieure au produit des cotisations, et c'est d'ailleurs tout à fait normal, compte tenu à la fois du revenu et de la structure démographique.

M. Francis Geng. C'est faux !

Mme le ministre de l'agriculture. Au moment où le Gouvernement mène une politique permettant de mieux contrôler la progression des dépenses sociales et de mieux assurer leur financement, il faut reconnaître l'effort consenti en ce domaine par la collectivité au profit des agriculteurs, qui ont dès lors pu bénéficier de prestations en augmentation de plus de 22 p. 100, et il faut s'en réjouir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pierre Mauger. Ils ne sont pas d'accord ! Leur analyse est différente.

Mme le ministre de l'agriculture. L'année 1983 ne verra pas d'infléchissement notable dans l'exercice de cette solidarité nationale. C'est d'ailleurs dans cette optique que, à ma demande, le Gouvernement a décidé de ne pas assujettir les agriculteurs à la contribution de solidarité instituée dernièrement au profit de l'U. N. E. D. I. C. Vous voilà rassuré, monsieur Geng !

M. Francis Geng. Merci, madame le ministre ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Je suis correct, moi !

Mme le ministre de l'agriculture. La solidarité se marque aussi dans la répartition des cotisations entre les agriculteurs. Il s'agit ici d'une solidarité intra-professionnelle. Le Gouvernement souhaite une meilleure répartition des charges entre les citoyens en fonction de leur capacité contributive...

M. André Lejeune. Tout à fait !

Mme le ministre de l'agriculture. C'est un objectif de justice sociale qui a vu, pour le secteur agricole, les premières réalisations en 1982. Je veux parler de la modulation des cotisations. Pour la première fois, l'augmentation des cotisations a été modulée selon les tranches de revenus.

Plusieurs députés socialistes. Très bien ! Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Certes, cette augmentation a été importante mais nous savons tous qu'elle ne pèse pas du même poids selon que l'on est un petit agriculteur d'une zone de montagne ou un grand exploitant des plaines fertiles du Nord du pays. Nous avons donc entrepris de mieux répartir la charge du financement professionnel du B. A. P. S. A. et nous poursuivons, en l'améliorant, cette même politique en 1983, avec l'aide des organisations professionnelles d'ailleurs.

Je vous signale qu'un groupe de travail paritaire se penche actuellement sur la réforme des cotisations professionnelles. Je ne doute pas qu'il saura tenir compte des recommandations de la commission des affaires sociales et culturelles.

J'ai ainsi demandé à mes services de veiller à ce que, pour les deux tiers des exploitants, l'augmentation des cotisations reste en 1983 voisine de celle des prestations, soit 13 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je sais, cependant, que cette modulation restera imparfaite tant que l'assiette servant de base aux cotisations ne sera pas elle-même remplacée par une connaissance précise et fiable des revenus individuels. Ici aussi, s'affirme donc la nécessité de la réforme fiscale, dont le lien avec la réforme des cotisations est évident.

Un élément, essentiel à mes yeux, d'une politique de solidarité et de justice en matière agricole, c'est la réforme fiscale.

M. Raymond Douyère. C'est fondamental !

Mme le ministre de l'agriculture. M. Tavernier, rapporteur de la commission des finances, a longuement évoqué ce point dans son rapport et je souscris pleinement à l'analyse et aux propositions qu'il a faites.

Cette réforme fiscale, il faut la concevoir comme le moyen de parvenir à plus de justice et d'équité dans les modalités d'imposition des agriculteurs, et comme un des moyens d'inciter les exploitants agricoles, par une fiscalité plus moderne, à améliorer la gestion de leur exploitation.

Enfin, et surtout, la réforme de la fiscalité agricole doit permettre une meilleure connaissance des revenus individuels de chaque agriculteur, condition indispensable pour améliorer les conditions d'attribution et d'utilisation des aides publiques.

Des mesures ont déjà été prises au cours de l'année 1982 en matière fiscale pour les agriculteurs.

C'est, tout d'abord, l'assujettissement à la T. V. A. pour tous les exploitants agricoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 000 francs.

M. Pierre Mauger. Ils en ont de la chance !

Mme le ministre de l'agriculture. Par ailleurs, deux mesures fiscales ont été votées par le Parlement au printemps dernier : l'aide fiscale à l'investissement et l'aide fiscale aux jeunes agriculteurs.

Ces deux mesures constituent certes un facteur d'incitation des agriculteurs à opter pour un régime d'imposition au réel, mais elles ne sont que l'ébauche d'une réforme plus profonde qui doit s'inspirer des trois principes suivants : d'abord le réaménagement du régime du forfait collectif ; ensuite, l'instauration d'un régime supersimplifié ; enfin, le réaménagement du régime réel normal.

Ces principes sont bien connus de vous tous. D'ores et déjà, des travaux ont été entrepris respectivement par les services du ministre chargé du budget et par mes propres services, et des contacts sont pris aussi bien avec certains d'entre vous qu'avec les organisations professionnelles agricoles. Un groupe de travail se réunira très prochainement à cet effet.

Cette réforme de la fiscalité agricole directe est une entreprise délicate. Il faut auparavant recueillir tous les avis, mais, à mon sens, les résultats à en attendre sont d'une telle importance qu'il ne faut pas en différer la mise en œuvre.

L'an passé, à cette tribune, j'avais qualifié le budget de 1982 de « budget de transition et de rupture ».

Le bilan que je vous ai présenté de la politique agricole en 1982 et de ses résultats montre bien que ce budget a été un instrument efficace d'action et d'orientation pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Le budget 1983 que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui s'inscrit intégralement dans le cadre des priorités de la politique agricole telles que je les ai exposées. Les conditions de la rigueur qui ont présidé, comme vous le savez, à sa préparation afin de contenir le déficit du budget de l'Etat dans la limite de 3 p. 100 de la production intérieure brute fixée par le Président de la République, m'ont conduite à ne pas disperser l'effort public en faveur de l'agriculture et à marquer nettement les priorités. Ce budget ne constitue pas un paysage sans relief, mais trace des chemins et ouvre des perspectives.

La simple lecture du « bleu » de mon département pour 1983 ne donne pas une traduction exacte ni complète de l'effort que se propose de faire l'Etat en 1983 en faveur de l'agriculture et des agriculteurs. En effet, il fait apparaître une diminution de 4,3 p. 100 en francs courants du budget de l'agriculture en raison de l'incidence de plusieurs modifications quant au mode de financement de certaines actions et à la répartition des compétences au sein du Gouvernement.

Il faut bien évidemment tenir compte de ces transferts pour pouvoir comparer valablement 1983 et 1982 : on constate alors que le budget de l'agriculture augmente en réalité de plus de 10 p. 100, soit une progression prévisible de 2 p. 100 en francs constants. Ces transferts ne signifient nullement ni n'annoncent, comme la crainte en a été exprimée par MM. Goasduff, Mayoux, Fouchier, un démembrement du ministère dont j'ai la charge.

J'ai entendu parler de déshabillage, voire, en ces temps d'automne, d'effeuillage. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*) Le ministère de l'agriculture — rassurez-vous, messieurs — conserve l'intégralité de ses attributions et de ses moyens d'action au service de l'économie agricole et du monde rural. (*Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

J'observe d'ailleurs que sa capacité d'agir efficacement tout au long des filières de produits a été renforcée par le retour des industries agricoles et alimentaires dans le champ de ses compétences.

Quant au reproche d'insincérité budgétaire que d'aucuns ont cru pouvoir formuler, il me paraît à l'évidence irrecevable.

M. André Lejeune. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Les aménagements auxquels il a été procédé, et qui ne sont pas sans précédents dans le passé, sont clairement mentionnés dans les documents budgétaires et expliqués dans les réponses aux questions posées par vos commissions.

Sans entrer dans leur détail, j'indiquerai seulement qu'ils sont de deux natures.

Les uns constituent la traduction budgétaire retardée de la création d'un ministère de la consommation de plein exercice en transférant à ce ministère les crédits et les emplois du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité

sur lequel il a autorité, ou bien consacrent une situation de fait, à savoir la totale harmonisation des prestations familiales des exploitants agricoles et celle du régime général en transférant les crédits correspondants à cette prestation, et à elle seule, à la caisse nationale d'allocations familiales.

Les autres sont la traduction de la politique de décentralisation voulue par le Président de la République et conduite par le Gouvernement.

M. André Soury. C'est normal !

Mme le ministre de l'agriculture. De temps en temps, j'entends des membres de l'opposition approuver la décentralisation, mais il ne suffit pas de le dire !

Je m'arrêterai un peu plus longuement sur ce deuxième aspect qui est effectivement important et soulève apparemment des interrogations, notamment de la part de M. Hugué et de M. Goasduff, mais que M. de Caumont a ramené à de justes proportions.

Un des axes majeurs de la politique du Gouvernement qui rencontre d'ailleurs l'adhésion de la grande majorité de l'opinion publique est sans conteste la mise en œuvre d'une politique active de décentralisation dont la loi « Droits et libertés » constitue la charte.

Dans cette voie, il était normal que des responsabilités nouvelles soient confiées aux collectivités locales et qu'une plus large liberté leur soit donnée dans l'utilisation des subventions d'équipement de l'Etat.

Dès 1983, le ministre de l'agriculture contribue à cette politique en transférant quelque 655 millions de francs d'autorisations de programme au budget du ministère de l'intérieur pour être versés dans la dotation globale d'équipement. Ces crédits ont deux origines différentes : les uns correspondent à des investissements qui contribuent à l'aménagement rural tel que l'électrification rurale, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les équipements d'accueil, d'animation et de loisirs ; les autres correspondent à des investissements destinés à améliorer la productivité agricole tels que les aménagements fonciers et certains investissements d'hydraulique.

Pour répondre aux inquiétudes qui se sont manifestées, je ferai deux observations. Tout d'abord, ce transfert ne signifie pas un quelconque désengagement de l'Etat dans la mesure où, avant d'être transférés, ces crédits ont été actualisés de près de 13 p. 100 et qu'aux crédits transférés du ministère de l'agriculture s'est ajoutée la contribution du ministère de l'intérieur. D'autre part, la création d'une attribution spécifique « équipement rural » au sein de la dotation globale d'équipement du département garantit que cette enveloppe ainsi augmentée sera intégralement versée au bénéfice du milieu rural.

Par le jeu de ces dispositions, on peut estimer que le milieu rural recevra la moitié au moins de la dotation globale d'équipement des départements, soit 726 millions de francs, alors que le ministère de l'agriculture n'y aura contribué que pour 650 millions de francs.

Il est vrai, par contre, que les collectivités locales auront une entière liberté d'affecter ces crédits soit à des équipements collectifs, soit à des investissements productifs. Je ne doute pas toutefois que, disposant d'une enveloppe en sensible augmentation, les collectivités locales maintiennent un effort soutenu en faveur d'investissements de nature à améliorer la productivité agricole. Là, je pense plus particulièrement aux aménagements fonciers pour lesquels 360 millions de francs sont versés à la dotation globale d'équipement.

L'intérêt manifesté par la majorité des départements pour cette action et la participation croissante des régions à son financement sont le gage ou, tout au moins, me semble-t-il, l'indice qu'une politique active de remembrement sera poursuivie sous la responsabilité financière des collectivités locales.

Je suis d'ailleurs disposée à nouer dans ce domaine, comme dans d'autres, avec les départements des relations contractuelles du type de celles qui lient désormais mon ministère à plusieurs régions.

Ainsi, l'effort public en faveur de l'agriculture, s'il revêt des formes nouvelles, ne se dément pas.

En effet, si, au-delà du budget de mon département et des crédits transférés que je viens d'évoquer, il est tenu compte de l'apport de l'Etat à la couverture du régime social des agriculteurs, des dotations à finalité agricole et rurale inscrites au budget du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire et aux comptes spéciaux du Trésor, des crédits en très sensible augmentation en faveur de la recherche agronomique

ainsi que de la part de la contribution de la France au budget européen représentative des dépenses agricoles de la Communauté, on constate que l'ensemble de ces financements s'élèveront à 92 365 millions de francs. Rapporté à celui de la valeur ajoutée ou à celui du revenu brut de la branche agricole, ce montant nous fait mesurer l'importance de la contribution de l'Etat. Il était important de le rappeler.

J'en viens maintenant aux grandes priorités que j'ai retenues pour l'élaboration du budget de mon ministère.

Il s'agit, en premier lieu, de l'enseignement et de la formation qui sont, à mes yeux, des conditions essentielles au progrès de notre agriculture.

M. Francis Geng. C'est vrai !

M. Pierre Mauger. Tiens ! Tiens ! Encore faudrait-il ne pas le saboter !

Mme le ministre de l'agriculture. Or il y a, en ce domaine, beaucoup à faire pour rattraper les retards accumulés dans le passé, pour mettre au niveau qui devrait être le sien l'enseignement agricole et pour réduire l'écart indiscutable du niveau de formation qui nous sépare de certains de nos partenaires européens.

M. André Soury. C'est l'héritage !

Mme le ministre de l'agriculture. Dans le projet de loi de finances pour 1983, cette priorité s'exprime par une progression de 14,7 p. 100 de l'ensemble des crédits destinés aux actions d'enseignement et de formation initiale et continue.

L'enseignement public bénéficiera en 1983 de l'intégralité des 100 créations d'emplois accordées à mon ministère : 86 seront effectuées à l'enseignement technique, 10 le seront à l'enseignement supérieur et 4 le seront à l'Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts.

J'ai conscience que ces emplois supplémentaires ne suffiront pas à combler les lacunes de l'enseignement technique agricole mais ils marquent bien la poursuite de l'effort engagé dès le collectif de juillet 1981.

En deux ans, l'enseignement technique agricole aura bénéficié de 270 postes supplémentaires soit, j'attire votre attention sur ce point, autant que n'en créèrent en sept ans les gouvernements successifs de MM. Chirac et Barre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes - Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. C'est merveilleux !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ils ne savent pas compter !

Mme le ministre de l'agriculture. En outre, après les mesures de régularisation et de titularisation inscrites au budget de 1982 et qui concernaient 650 agents, le budget pour 1983 prévoit une nouvelle extension du statut des agents de service à 207 contractuels ou rémunérés sur les budgets des établissements d'enseignement, ainsi que la transformation en emplois de titulaires de 1 258 postes de contractuels de niveau C et D. (*Très bien ! sur plusieurs bancs socialistes et communistes.*)

Mme le ministre de l'agriculture. Par contre, la situation des vacataires reste préoccupante.

M. Pistré a souligné dans son rapport les inconvénients de cette situation pour les intéressés eux-mêmes qui ne sont rémunérés qu'une partie de l'année, et pour le service de l'enseignement dans la mesure où j'ai décidé de ne pas faire appel à de nouveaux vacataires à plein temps.

Le redressement de cette situation déplorable dont j'ai hérité constitue une lourde charge financière.

Cependant, le Gouvernement vient de décider de vous proposer un amendement accroissant de 5,9 millions de francs les crédits du titre III de mon budget.

Ces crédits permettront de poursuivre en 1983 la politique de régularisation des vacataires par auxiliairisation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il s'agissait là, je le sais, d'une revendication essentielle des organisations syndicales. Je me félicite de pouvoir la satisfaire.

Ce crédit supplémentaire permettra aussi de pourvoir immédiatement les quelques postes vacants qui existent encore dans certains établissements scolaires.

M. Malvy, au nom de la commission des finances, et M. Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges, ainsi que M. Proriol ont souligné aussi l'insuffisance des crédits des bourses scolaires. C'est en effet un point qui méritait d'être réexaminé.

Je peux donc vous annoncer que le Gouvernement déposera un amendement vous proposant d'augmenter de 20 millions de francs les crédits des bourses scolaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Mauger. C'est la distribution des prix !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Nos collègues de l'opposition vont peut-être voter le budget !

Mme le ministre de l'agriculture. Cette augmentation permettra de rétablir l'équilibre entre le taux des bourses versées par l'éducation nationale et celui des bourses versées par le ministère de l'agriculture.

Bien sûr, la différence entre les deux reste sensible. C'est là aussi, je m'excuse d'avoir à le dire, une partie de l'héritage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Francis Geng. Vous êtes de mauvais héritiers !

Mme le ministre de l'agriculture. Je souhaite vivement qu'à l'avenir l'écart soit comblé.

M. Jean-Louis Goasduff. Et l'enseignement privé ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est la seule chose qui les préoccupe !

Mme le ministre de l'agriculture. Un peu de patience, je vous en prie.

Ces deux amendements vérifient la formule selon laquelle un budget est toujours perfectible.

M. Pierre Mauger. Bien sûr !

Mme le ministre de l'agriculture. Je me réjouis que, grâce aux efforts de la commission des finances, en particulier, son président, M. Goux, et son rapporteur général, M. Pierret, une solution positive ait pu être apportée à ces problèmes.

Quant aux crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement public, ils augmenteront de 8,6 p. 100, si l'on tient compte de la titularisation sur le budget de l'Etat des agents précédemment rémunérés par les budgets de ces établissements.

Les crédits d'investissement en augmentation de 13,8 p. 100 permettront de poursuivre et d'entreprendre plusieurs opérations lourdes et de mieux entretenir le patrimoine immobilier existant.

L'enseignement agricole privé tient une place importante puisqu'il scolarise 60 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole.

M. Daniel Goulet. C'est l'héritage !

M. Pierre Mauger. Un héritage non négligeable !

Mme le ministre de l'agriculture. La querelle que certains voudraient rallumer...

M. Jean-Louis Goasduff. Nous demandons seulement l'équité !

Mme le ministre de l'agriculture. ... sur le niveau des crédits destinés à ces établissements et les conditions d'application de la loi du 28 juillet 1978 est sans objet.

Je rappellerai tout d'abord que les engagements que j'avais pris l'an passé à cette tribune ont été tenus.

M. Daniel Goulet. Pas de faux procès, madame le ministre.

Mme le ministre de l'agriculture. Les 51 millions de francs de crédits non consommés mis en réserve par les gouvernements précédents ont été intégralement affectés aux établissements d'enseignement agricole privé...

M. Loïc Bouvard. Heureusement !

Mme le ministre de l'agriculture. ... qui auront ainsi bénéficié en 1982 d'une enveloppe de 555 millions de francs.

M. Jean Proriol. C'est l'héritage !

M. Jean-Louis Goasduff. Avaient-ils une autre destination ?

Mme le ministre de l'agriculture. Il est nécessaire de préciser ce point car l'année dernière vous ne me croyiez pas. (Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Daniel Goulet. Etait-ce une caisse noire ?

Mme le ministre de l'agriculture. Je note que ceux qui ne voulaient pas tenir compte de ces reliquats de crédits, l'an passé, en tiennent le plus grand compte cette année. En effet, si on les intègre à la base de référence 1982, l'augmentation apparente de 16 p. 100 de ces crédits en 1983 est ramenée en fait à 5,3 p. 100 en 1983.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est cela !

Mme le ministre de l'agriculture. Les responsables de l'enseignement agricole privé que j'ai reçus ont attiré mon attention sur cette situation.

M. Francis Geng. Ils ont bien fait !

M. Jacques Blanc. Nous aussi, madame le ministre !

Mme le ministre de l'agriculture. Aussi, j'ai obtenu du Premier ministre que l'augmentation réelle de ces crédits soit portée à 10 p. 100...

M. Jean Proriol. C'est un bel effort !

M. Pierre Mauger. C'est merveilleux !

Mme le ministre de l'agriculture. ... soit un pourcentage identique à celui de l'ensemble du ministère. Un amendement sera déposé par le Gouvernement au terme de la première lecture du budget qui aura pour effet d'abonder de 26 millions de francs les crédits initialement prévus.

M. Francis Geng. Que va dire la F.E.N. ?

Mme le ministre de l'agriculture. Ainsi les dotations de l'enseignement public et de l'enseignement privé auront évolué en deux ans de façon semblable et se seront inscrites dans le cadre d'une même priorité.

M. Jacques Blanc. Ce n'est que l'application de la loi !

Mme le ministre de l'agriculture. Dans le même esprit, les crédits destinés à l'apprentissage agricole passent de 31 millions de francs à 44 millions de francs, soit une augmentation de 43 p. 100.

M. Lucien Dutard. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Toutefois, en application de la loi sur la répartition des compétences, ces crédits seront désormais mis à la disposition des régions.

La formation initiale délivrée par les établissements d'enseignement et les centres d'apprentissage trouve son prolongement dans les actions de formation permanente et de développement dont j'ai indiqué tout à l'heure qu'elle revêtait une importance essentielle.

A cet égard, l'inscription d'un crédit nouveau de 10 millions de francs destiné à financer la participation des lycées agricoles au réseau national d'expérimentation et de démonstration est particulièrement significative de cette orientation.

Elle permettra aux exploitations annexées aux établissements d'enseignement agricole de devenir des pôles actifs de diffusion du progrès dans les différents secteurs de production en liaison avec la recherche et les instituts techniques.

La préoccupation de faire participer activement mon département à l'animation du milieu rural m'a également conduite à pérenniser l'appui apporté en 1982 aux associations d'animation du milieu rural sous la forme en particulier du financement de postes d'animateurs (F. O. N. J. E. P.).

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. L'action en faveur de l'installation des jeunes en agriculture constitue le deuxième axe de priorité du projet de budget pour 1983.

Elle se traduit, en particulier, par une augmentation considérable des crédits consacrés à la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs qui tient compte à la fois du doublement effectif en deux ans des taux de cette dotation...

M. Louis Besson. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. ... conformément aux engagements pris par le Président de la République au cours de sa campagne présidentielle et de l'accroissement très important du nombre de bénéficiaires.

Je confirme ici qu'après les revalorisations intervenues en juillet 1981, puis au 1^{er} juillet 1982, les taux moyens de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs au 1^{er} janvier 1983 seront effectivement doublés, en toutes zones, par rapport aux taux en vigueur au 1^{er} janvier 1981.

M. Louis Besson. Excellente confirmation !

Mme le ministre de l'agriculture. Ainsi, le taux moyen de cette dotation s'établira, selon les zones, à 135 000 francs en montagne, 84 000 francs en zone défavorisée et 65 000 francs en plaine.

Quant aux taux maximum, ils ne sont pas encore arrêtés, non plus que la fourchette de la modulation individuelle.

Je reste en effet attachée au principe d'une modulation pour l'attribution de cette dotation qui tienne compte des spéculations retenues et des conditions financières d'installation de chacun des candidats. Il appartient aux commissions mixtes départementales de faire les propositions de modulation qui tiennent compte de l'ensemble de ces éléments.

L'accroissement rapide du nombre de bénéficiaires montre que les revalorisations intervenues ont été un puissant facteur d'incitation : ce nombre est passé de 8 000 en 1980 à 9 800 en 1981 et atteint 13 000 en 1982. En 1983, on peut estimer que le rythme de 13 000 attributaires se maintiendra. Les crédits nécessaires, pour tenir compte à la fois du doublement effectif au 1^{er} janvier 1983 et de l'accroissement du nombre de bénéficiaires, s'élèvent à 718 millions de francs. Le crédit actuellement inscrit dans le projet de loi de finances qui vous est soumis est de 618 millions de francs.

Aussi, j'indique dès à présent qu'un amendement sera déposé par le Gouvernement au terme de la discussion parlementaire en vue de compléter de 100 millions de francs cette dotation.

Ainsi, les crédits prévus pour la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs seront doublés en 1983 par rapport aux dotations inscrites en 1982 et ils auront été multipliés par 2,7 par rapport à 1981. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Ainsi que l'a opportunément souligné M. Pistre dans son rapport, la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ne constitue pas le seul moyen de l'action entreprise par l'Etat en faveur de l'installation des jeunes qui bénéficient également de prêts fortement bonifiés pour lesquels les files d'attente ont été considérablement réduites...

M. André Lejeune. Très bien !

Mme le ministre de l'agriculture. ... grâce à l'ouverture d'enveloppes complémentaires et d'une aide fiscale sous forme d'une réduction de moitié pendant cinq ans de l'impôt dû sur les bénéficiaires.

L'importance de l'effort financier engagé par l'Etat dans ce domaine, effort qui est sans comparaison avec ce que l'on observe chez nos partenaires européens, justifie qu'il s'assure que cette installation se réalise dans les meilleures conditions de succès possible.

Je me propose d'engager une réflexion afin que les conditions d'octroi de cette aide et les engagements pris par les attributaires soient renforcés de sorte que les crédits publics affectés à cette politique soient utilisés avec le maximum d'efficacité. Il en va d'ailleurs de l'intérêt bien compris des jeunes qui aspirent à prendre la tête d'une exploitation agricole.

La politique d'aide à l'installation trouve son complément dans la mise en œuvre d'un ensemble de mesures destinées à lever les obstacles fonciers qu'elle rencontre et à agir sur la structure des exploitations.

Les moyens juridiques et financiers anciens que constituent pour atteindre ces objectifs l'incitation au départ d'exploitants proches de la retraite pour l'octroi d'une indemnité annuelle et l'action des S. A. F. E. R. doivent être complétés et renforcés par des dispositions nouvelles,

Tel est l'objet sur le plan juridique du projet de loi dont vous aurez, mesdames et messieurs les députés, prochainement à discuter...

M. Maurice Dousset. Après les municipales !

Mme le ministre de l'agriculture. ... et, au plan budgétaire, de la dotation ouverte au chapitre 61-40, article 13, qui, en

augmentation de 60 p. 100 par rapport à 1982, doit permettre au sein d'un dispositif financier qui intègre le crédit de 300 millions de francs décidé pour cet objet lors de la conférence annuelle de 1981, d'aider à la constitution de groupes fonciers agricoles donnant à bail, en vue de la première installation des jeunes agriculteurs. Je souligne ce point car, en dépit de certaines affirmations, ce sera chose faite à la fin du mois de décembre 1982.

Sans revenir sur ce qui a été dit à propos du B. A. P. S. A., à l'occasion du développement de notre politique de solidarité, je voudrais vous présenter les grandes masses budgétaires du B. A. P. S. A. pour 1983 et vous rappeler ce qui a été déjà accompli en matière de prestations.

S'agissant de prestations, le Gouvernement va poursuivre la politique de progrès social engagée depuis le mois de mai 1981.

M. Francis Geng. Avant c'était sans doute la régression !

Mme le ministre de l'agriculture. Les améliorations qui ont été apportées à la situation de l'ensemble des retraités ont été pour les exploitants agricoles complétées par les revalorisations exceptionnelles intervenues, à titre de rattrapage, pour assurer progressivement la mise à parité des retraites des agriculteurs avec les pensions des salariés.

M. Francis Geng. Nous en sommes encore loin !

Mme le ministre de l'agriculture. On peut faire cela de très loin !

D'ailleurs qu'ont fait les gouvernements précédents pendant vingt ans ? Et vous-même, qu'avez-vous fait ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

D'ailleurs cette parité est d'ores et déjà réalisée à durée de cotisations égale entre l'agriculteur cotisant depuis l'origine du régime dans la tranche inférieure du barème et le salarié ayant cotisé au S. M. I. C.

Enfin, les conditions de remplacement des agricultrices en cas de maternité ont été améliorées...

M. Francis Geng. C'est vrai !

Mme le ministre de l'agriculture. ... le congé pouvant être porté selon les cas de vingt-huit à cinquante-six jours.

M. Francis Geng. C'est vrai !

Mme le ministre de l'agriculture. L'ensemble de ces prestations augmentera, en 1983, de 12,15 p. 100 pour atteindre la somme considérable de 57,3 milliards de francs, soit presque deux fois le budget de mon département.

Cette augmentation modérée du B. A. P. S. A. doit être rapprochée de la réduction de la hausse des prix et des salaires sur lesquels sont indexées la plupart des prestations.

M. Francis Geng. 38 p. 100 en deux ans !

Mme le ministre de l'agriculture. Les prestations d'assurance maladie, en augmentation de 13,5 p. 100 du fait du vieillissement de la population protégée, représentent 17,9 milliards de francs, soit 31,3 p. 100 du total.

Les prestations familiales avec 6,3 milliards de francs représentent 10,7 p. 100 du B. A. P. S. A.

Enfin, l'assurance vieillesse augmente de 12,48 p. 100 passant de 28,7 milliards à 32,3 milliards de francs, soit 56,4 p. 100 du total des prestations.

Pour couvrir ces dépenses, les cotisations rapporteront 9,85 milliards de francs, soit 17,2 p. 100.

M. Pierre Mauger. C'est là le problème !

Mme le ministre de l'agriculture. Ainsi que je l'ai dit, ces cotisations, qui augmentent de 16,5 p. 100, ...

M. Pierre Mauger. Pas du tout ! En réalité de 20 p. 100 !

Mme le ministre de l'agriculture. ... par rapport à 1982, seront réparties de telle sorte qu'elles présentent le moins possible sur les exploitants les plus modestes. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas leur avis, madame !

Mme le ministre de l'agriculture. Les deux tiers des exploitants ne supporteront pas une augmentation supérieure à 13 p. 100. (*Mêmes mouvements.*)

M. Francis Geng. Et que payeront les autres !

Mme le ministre de l'agriculture. Les autres paieront plus évidemment !

C'est normal. Ils ont davantage de moyens ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. André Soury. La droite n'est pas d'accord !

M. Jean-Michel Baylet. Parce qu'ils ne savent pas ce que c'est des exploitants modestes !

M. Pierre Mauger. Demandez à Pierre Métails ce que pensent les gens du marais !

M. le président. Mes chers collègues, seule Mme le ministre de l'agriculture a la parole.

M. Pierre Mauger. Un peu de bienveillance, monsieur le président !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Mauger !
Veuillez poursuivre, madame le ministre.

Mme le ministre de l'agriculture. Le produit des quatre taxes de solidarité, sur les céréales, les oléagineux, les farines et les betteraves, reste quasiment stable à 1,38 milliard de francs.

Les autres taxes, en augmentation de 11,6 p. 100, rapporteront 13,5 milliards de francs, dont 12,6 milliards de francs pour la seule T. V. A.

Les autres ressources, au titre de la compensation démographique, de la caisse nationale d'allocations familiales et de l'Etat, augmentent de 13 p. 100, passant de 21,78 milliards à 24,6 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Tel qu'il se présente, le B. A. P. S. A. pour 1983 témoigne de la volonté gouvernementale d'assurer la parité de la protection sociale agricole avec celle des autres catégories socio-professionnelles... (*Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Bien ! Ça, c'est nouveau !

Mme le ministre de l'agriculture. ... de participer à la maîtrise de l'évolution des dépenses sociales et de maintenir à un haut niveau la contribution extra-professionnelle au financement de cette protection sociale, tout en demandant aux exploitants d'améliorer peu à peu la couverture de leurs risques sociaux.

La quatrième orientation que j'ai retenue pour le budget de 1983 est l'action en faveur de l'organisation des marchés et des filières de production, dont les nouveaux offices par produits seront l'instrument, et l'amélioration de l'appareil de production agricole et de commercialisation grâce à un effort soutenu en matière d'investissements.

L'année 1982 a été celle du vote de la loi sur les offices par produits ; 1983 sera l'année de la mise en place des offices. J'ai tenu à ce que les crédits budgétaires qui leur seront affectés aillent pour l'essentiel à leurs moyens d'intervention. La dotation inscrite à l'article 10, F. O. R. M. A. et nouveaux offices du chapitre 44-54, augmente de 13,1 p. 100. C'est à partir de cette ligne budgétaire que seront dotés, dès que les décrets de création auront été pris, les nouveaux offices des fruits et légumes, du lait, de la lavande et des plantes à parfum.

Quant aux crédits du futur office des viandes, ils sont en augmentation de 39 p. 100 en raison, en particulier du regroupement, sur cette ligne budgétaire, de la plupart des crédits du plan ovin.

La dotation de l'office des vins apparaît en diminution en francs courants. (*Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Vous êtes content, monsieur Bayou ?

Mme le ministre de l'agriculture. En réalité, il faut tenir compte du fait que le crédit de 200 millions de francs inscrit

au budget de 1982, en vue de le créer, n'a pas encore été utilisé et reste disponible pour 1983.

M. Raoul Bayou. Alors utilisez-le vite !

Mme le ministre de l'agriculture. Ces moyens seront donc en réalité en très sensible augmentation. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*) Ils s'élèveront à 750 millions de francs.

M. André Soury. Bien !

Mme le ministre de l'agriculture. Enfin, les crédits consacrés à la promotion de nos produits, en particulier à l'étranger, connaissent une augmentation de 21,6 p. 100. En effet, il est essentiel de maintenir et d'accroître nos positions à l'exportation en apportant soutien et conseil aux opérateurs nationaux.

M. Jacques Blanc. Avec les fluctuations du dollar...

Mme le ministre de l'agriculture. A ce point de mon exposé, je voudrais remercier la commission des affaires étrangères, et son rapporteur, M. Poignant, de l'intérêt qu'ils ont bien voulu manifester pour le projet de budget de mon ministère.

Cet intérêt trouve, je le suppose, son origine dans l'attention que j'ai cru devoir moi-même porter à la dimension internationale de l'agriculture lors de l'élaboration de ce projet de budget, attention qui se traduit non seulement par la forte augmentation, que je viens de mentionner, des crédits consacrés à la promotion de nos produits à l'étranger, mais aussi par l'identification sur une ligne particulière des crédits d'aide alimentaire et par l'inscription de crédits spécifiques pour les actions de coopération et d'aide au développement.

Il s'agit, d'une part, d'une dotation destinée à apporter un appui aux organisations qui travaillent pour le développement agricole et la mise en valeur des ressources du tiers-monde ; d'autre part, de 2,5 millions de francs affectés au pré-financement d'études d'ingénierie pour des projets intéressant l'agriculture et l'aménagement rural.

Ces dotations nouvelles, dégagées par « redéploiement », pour modestes qu'elles soient en regard des besoins à satisfaire, sont significatives d'une orientation que j'entends développer, et qui rejoint les préoccupations exprimées ce matin par M. Soury au nom du groupe communiste. (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Monsieur Soury, la chance vous sourit ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'agriculture. Le projet de budget de 1983 marque également une nette priorité en faveur des actions et des investissements, facteurs d'amélioration à terme de la productivité agricole, qu'il s'agisse des actions d'amélioration génétique dont les crédits augmentent de 12,2 p. 100, des actions de sélection végétale, pour lesquelles un crédit nouveau de 10 millions de francs est inscrit au chapitre 61-50 en vue de réduire la dépendance de la France dans le domaine des semences, ou qu'il s'agisse des investissements productifs.

En effet, avant constitution de la dotation globale d'équipement, les crédits d'hydraulique et d'aménagements fonciers représentent un montant de 1 milliard 38 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de près de 14 p. 100 par rapport à 1982.

M. Daniel Goulet. S'il n'y a pas d'annulation !

M. Jacques Blanc. Et en crédits de paiement, madame le ministre ?

Mme le ministre de l'agriculture. Si les investissements de stockage, conditionnement, transformation et commercialisation, ainsi que les investissements réalisés dans le secteur forestier connaissent une progression relativement plus faible, de 11,5 p. 100, ils avaient bénéficié, je le rappelle, d'une forte augmentation en 1982 se montant à, respectivement, 32,2 p. 100 et 23,8 p. 100.

Avec une augmentation de 13,3 p. 100 de l'ensemble des crédits d'autorisations de programme de mon ministère, et avec un accroissement de plus de 14 p. 100 des subventions d'équipements ruraux, comment oser parler, comme M. Blanc, d'investissement sacrifiés et de pénurie ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Citez-nous donc les chiffres des crédits de paiement! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Mme le ministre de l'agriculture. Les développements que j'ai cru devoir consacrer aux axes prioritaires du budget de 1983 ne m'ont pas permis d'aborder spécifiquement d'autres orientations de l'action de mon ministère qui pourtant me tiennent à cœur.

Mais le temps va me manquer, je le crains, (*sourires*) mesdames, monsieur les députés, pour les exposer avec toute la précision qu'elles requièrent.

M. Pierre Mauger. Dommage! C'est la corne d'abondance! (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mme le ministre de l'agriculture. Sans doute, aurai-je l'occasion d'y revenir plus tard en réponse aux questions que vous voudrez bien me poser.

M. Daniel Goulet. Absolument!

Mme le ministre de l'agriculture. Je me bornerai à souligner l'importance que j'attache au Crédit agricole, instrument privilégié d'action au service du monde rural...

M. Francis Geng. Très bien!

Mme le ministre de l'agriculture. ... de l'économie agricole et de l'industrie agro-alimentaire.

M. Jean-Pierre Defontaine. Très bien!

Mme le ministre de l'agriculture. J'ai eu l'occasion, lors du récent congrès de la fédération nationale du Crédit agricole à Nancy, de préciser les objectifs et les modalités de cette action.

Egalement important à mes yeux est le développement du secteur agro-alimentaire...

M. Jean-Michel Baylet. Très bien!

Mme le ministre de l'agriculture. ... auquel je consacrerai une communication lors d'un tout prochain conseil des ministres.

Enfin, la poursuite d'une politique active en faveur des zones défavorisées me paraît fondamentale.

M. Pierre Mauger. Tout est fondamental!

Mme le ministre de l'agriculture. Le maintien d'une activité agricole et artisanale dans les régions victimes de handicaps liés au relief, à l'éloignement géographique et à l'isolement économique est fondamental au regard des objectifs de l'aménagement du territoire.

Tel est le sens de la future loi sur la montagne à l'élaboration et à l'application de laquelle je ne manquerai pas de consacrer une attention privilégiée.

M. Daniel Goulet. Et les autres zones défavorisées?

Mme le ministre de l'agriculture. Toutefois, dès à présent, je suis en mesure de vous indiquer, en réponse aux recommandations formulées par la commission des finances, par la commission de la production et des échanges et par la commission d'enquête parlementaire sur la montagne, qu'un amendement sera déposé par le Gouvernement afin de majorer de vingt millions de francs la dotation inscrite au chapitre 44-80 de mon budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie moderne.*)

M. André Tourné. Elle en a besoin, la montagne!

M. Daniel Goulet. Il y a d'autres régions défavorisées.

M. Pierre Mauger. C'est Noël, on distribue! (*Sourires.*)
Il fallait le dire dès le début, madame le ministre!

Mme le ministre de l'agriculture. Mais non, on ne distribue pas!

Seulement, on discute avec le Parlement pour élaborer le budget!

M. Roland Huguet, rapporteur pour avis. C'est le changement!

Mme le ministre de l'agriculture. Si j'arrivais avec un budget bien « ficelé », à quoi servirait donc le Parlement?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est nous qui faisons des propositions, monsieur Mauger! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mauger. Il valait mieux l'annoncer carrément au départ.

Mme le ministre de l'agriculture. Le Parlement avance des propositions, je les écoute, et quand je le peux, je lui donne satisfaction. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Les socialistes n'ont qu'à demander, et le Gouvernement donne! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mme le ministre de l'agriculture. Cette majoration de 20 millions de francs permettra une revalorisation de l'indemnité compensatoire pour les petits troupeaux et dans les zones les plus sensibles.

Là je pense plus particulièrement à la haute montagne. Cela va dans le sens des propositions exprimées par M. de Caumont.

Il n'est pas de résultats durables en agriculture sans un effort soutenu et la poursuite persévérante de certains objectifs.

J'aurai garde de croire que les données encourageantes d'ores et déjà disponibles pour l'année 1982 signifient que tous les déséquilibres ont été corrigés et les retards rattrapés. Je sais bien qu'il n'en est rien.

Il faudra encore bien du temps, et l'effort de tous pour que nous puissions poursuivre notre politique, redonner un espoir à nos agriculteurs...

M. Daniel Goulet. Ils en ont besoin!

Mme le ministre de l'agriculture... et atteindre enfin les objectifs d'une politique agricole de justice, de dialogue et de progrès.

Cependant, la preuve est faite désormais que ceux qui prédisaient un désastre économique, disant qu'un Gouvernement de la gauche ne saurait pas gérer l'agriculture (*exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) se sont trompés.

Plusieurs députés socialistes. Très bien!

M. Daniel Goulet. Attendez un peu avant de le dire!

Mme le ministre de l'agriculture. Aujourd'hui, après huit ans de baisse du revenu, nous constatons une amélioration.

Plusieurs députés socialistes. C'est vrai!

Mme le ministre de l'agriculture. C'est pour nous un signe encourageant.

Certes, il ne s'agit pas de nous congratuler, et de ne plus rien faire, mais au contraire de continuer notre progression, de faire des propositions aux agriculteurs et de discuter avec eux.

M. Pierre Mauger. Sans doute n'ont-ils pas compris?

Mme le ministre de l'agriculture. Le progrès dans l'agriculture ne signifie pas l'évolution vers un modèle exclusif et hautement productiviste d'exploitation, inspiré d'exemples étrangers, plus ou moins bien assimilés, dont l'aboutissement serait une agriculture française réduite à 300 000 exploitants — l'agriculture vers laquelle nous nous dirigeons. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial, et **M. André Soury.** Exactement!

Mme le ministre de l'agriculture. Observons d'ailleurs ce qui se passe chez certains de nos partenaires européens, qui ont choisi une agriculture hautement productiviste, avec des « entrants » très coûteux, surtout au prix du dollar, et des faillites de plus en plus nombreuses!

Tout cela doit nous inciter à poursuivre notre effort.

Le progrès dans l'agriculture passe aussi par la diversification, afin que notre agriculture soit apte à satisfaire, au moindre coût, des objectifs à la fois de sécurité des approvisionnements, d'exportation, d'emploi et d'aménagement du territoire.

Notre objectif de justice consiste dans une réduction des inégalités de revenus et des disparités entre les régions et les secteurs de production, dans l'exercice d'une solidarité plus active entre agriculteurs et dans une adaptation des aides publiques aux besoins réels des exploitations. Ce thème pourra d'ailleurs être utilement débattu au cours de la conférence annuelle de 1983.

La concertation avec tous les agriculteurs, et avec les organisations représentatives de toutes les sensibilités du monde agricole, me paraît indispensable pour la poursuite de ces objectifs qui exigent, en effet, l'effort de tous. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire.

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 8 novembre 1982.

Monsieur le président,

Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le vendredi 12 novembre 1982, douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Agriculture ; budget annexe des prestations sociales agricoles et article 55 (*suite*) :

Agriculture :

Annexe n° 4 (dépenses ordinaires). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; annexe n° 5 (dépenses en capital). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome VII, de M. Bernard Poignant, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1170, tome I (dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1170, tome II (dépenses en capital), de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) : Annexe n° 51. — M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XIX, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1170, tome XI, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix neuf heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.